
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Treizième séance – Mercredi 16 septembre 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *M. Régis de Battista*, *M^{me} Vera Figurek*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, et *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 3 septembre 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 septembre, mercredi 16 septembre et lundi 28 septembre 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

Le président. Voici quelques réponses aux questions orales posées hier. Monsieur Pagani, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds d'abord à M^{me} Casares, qui m'interrogeait sur ce monument dressé lors d'une manifestation comme emblème de la lutte des femmes et qui se trouvait sur le triangle coupé par la rue Harry-Marc à Plainpalais. Ce monument est dans les sous-sols de la voirie et il sera réinstallé, si ce n'est à son emplacement original, sur les lieux dans quelques jours, voire quelques semaines.

J'ai été interpellé par M^{me} Burger concernant le nombre d'ouvertures du banc de la place du Rhône, dont les travaux doivent débiter. J'ai les plans: il y a trois ouvertures prévues. Les plans déposés confirment la position du Conseil municipal. Le panneau de chantier fera figurer bientôt une nouvelle infographie qui la respectera.

En ce qui concerne la question de M. Carasso sur le carrefour avenue d'Aire – chemin François-Furet, un réaménagement des trottoirs a été très rapidement étudié et présenté aux associations ayant établi la pétition P-322 y relative. Il a immédiatement reçu l'approbation de tous. Puis, un dossier d'autorisation de construire a été élaboré et soumis aux Chemins de fer fédéraux, propriétaires d'une partie du foncier concerné, raison pour laquelle cela a pris du temps. Leur signature a été donnée fin août et la demande d'autorisation a été déposée auprès de l'Office des autorisations de construire, sous la forme d'une autorisation en

procédure accélérée, le 28 août 2015. A ce jour, elle est en instruction auprès des services de l'Etat. Dès lors que l'autorisation sera octroyée et entrée en force, l'entreprise déjà retenue pourra commencer les travaux. C'est donc une question de semaines, voire de mois.

J'en viens à la question de M. de Kalbermatten sur le blocage des travaux dans le secteur du Carré-Vert, sur l'ancien site Artamis. A celles et ceux qui l'ignorent, je signale que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social inaugurera prochainement 100 logements sortis de terre, ce dont nous la félicitons encore. Nous sommes en train de creuser pour réaliser le dépôt patrimonial de la Ville de Genève, au-dessus duquel la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) élèvera 100 logements. Subsiste une sorte de grande piscine, qui doit accueillir un parking sur lequel 100 autres logements seront édifiés. Nous en sommes là. Cependant, un géomètre intervenu pour planifier le chantier de la Fondation des parkings s'est aperçu qu'il y avait encore 1000 m³ de terre de trop – déjà, ça... – et il l'a fait analyser. Il a été relevé une pollution, légère, mais tout de même. La dépollution de ces terrains a un coût; or, pour résumer, la Fondation des parkings refuse de le prendre en charge. Une réunion a eu lieu ce matin, ou hier matin, sur le chantier, avec toutes les personnes concernées. Il a été décidé de demander une troisième expertise de ces terres en raison des petites différences entre les deux premières analyses. Dans quelques jours, nous pourrions peut-être reprendre le chantier. Petit détail: l'entité qui a analysé le terrain la deuxième fois avait rendu un travail qui posait problème lorsque nous avions dépollué l'ensemble du terrain. J'espère donc que ce ne sera qu'un incident et que nous pourrions enfin construire bientôt les 200 logements restants, le parking, la crèche et le dépôt patrimonial.

4.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 6 avril 2009 de M^{mes} Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland: «Pension en espace de vie infantine et crèche: diminuer le taux d'effort pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs» (M-859 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cet objet a été renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du 31 mai 2010. La commission, sous les présidences de M. Pascal Rubeli, M^{mes} Maria Casares et Michèle Roulet, a étudié la motion M-859 lors de ses séances des 3 juin et 2 décembre 2010, 13 janvier 2011 et 12 décembre 2013.

La rapporteuse remercie M^{mes} Marta Wesolowska et Sarah Maes et M. Arnaud Van Schilt pour leurs excellentes notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant que:

- le tarif applicable actuel pour le calcul des prix de pension en espace de vie infantine et crèche échelonne un taux d'effort entre 9 et 12% volontairement plafonné à un revenu de 150 000 francs afin de conserver, voire de développer, la bonne mixité sociale dans les institutions de la petite enfance;
- de nombreuses associations féminines ont mis en exergue l'effort trop important pour les tout petits revenus familiaux lors du paiement du prix de pension pour leurs enfants en espace de vie infantine et crèche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de diminuer le taux d'effort pour les familles dont le revenu se situe en dessous de 30 000 francs.

Préambule

La finalisation de cette motion avait été oubliée mais, en raison de nombreux objets traitant sensiblement de la même préoccupation, la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a jugé pertinent de rendre rapport de cet objet

¹ «Mémorial 167^e année»: Développée, 6463.

afin que les travaux autour de cette question soient transmis à l'ensemble des membres de notre plénum.

Séance du 3 juin 2010

Audition des motionnaires

Le but de la motion vise à repenser la manière de calculer le taux d'effort de la participation des parents aux frais de pension en crèche.

La tablette des prix de pension se trouvant sur le site internet de la Ville, on peut y lire, par exemple, qu'une famille dont le revenu déterminant unifié (RDU) est de 150 000 francs paie 18 000 francs par an et par enfant à la crèche, ce qui représente 12% de taux d'effort. Dans les bas revenus, à savoir pour un RDU de 25 000 francs, la famille paie 2 000 francs par an et par enfant ce qui représente 9%, un pourcentage certes moindre mais qui pègre lourdement une somme déjà indécemment basse.

Rappel est fait que la volonté de la Ville est bien d'avoir une représentation large de la population dans les crèches. Or 10% de la population, qui place son enfant en crèche à la Ville de Genève, gagne moins de 30 000 francs de RDU. Cette population mérite que l'on s'intéresse à elle car il est très difficile pour ces familles de participer aux frais de crèche avec une somme aussi importante en regard de leurs maigres revenus.

Parmi la fréquentation des crèches, 1/3 de la population gagne moins de 60 000 francs, 1/3 de la population moins de 100 000 francs, et 1/3 plus de 100 000 francs. Dans ce dernier tiers, 13% gagnent plus de 150 000 francs.

Cette population précaire existe donc bel et bien, la variété de la provenance sociale des familles étant ainsi respectée à l'intérieur des crèches. Il conviendrait donc de faire un geste envers ces familles très modestes pour que le prix de pension ne grève pas aussi sévèrement leur budget. Bien sûr il s'agirait pour cela aussi de revoir le plafond supérieur pour que la Ville puisse assurer ses revenus. Le prix de pension est déterminé en fonction du RDU.

Les institutions de la petite enfance ne choisissent pas un enfant par rapport aux revenus des parents. C'est le Bureau d'information petite enfance (BIPE) qui aiguille les enfants entre autres selon ce critère et les institutions de la petite enfance ne sont pas au courant directement des salaires des parents. C'est le BIPE qui fixe le prix de pension selon les revenus des parents qui fournissent les pièces justificatives.

La tablette devrait être régulièrement revue sans que la diversité sociale à l'intérieur des institutions de la petite enfance soit pèjorée.

Au moment des questions, plusieurs commissaires émettent la proposition que les crèches devraient être gratuites à l'instar des écoles et qu'ainsi plus de justice serait offerte en raison de la répartition de l'impôt.

A la requête d'illustrer ce qu'est un ménage présentant un RDU de 30 000 francs, il est expliqué qu'un salaire d'adulte annuel de 50 000 francs est courant. Avec un enfant à charge ce sera alors un contribuable présentant généralement un RDU de l'ordre de 30 000 francs.

Un commissaire expose son point de vue négatif sur les institutions de la petite enfance (IPE), accusant les parents qui travaillent tous les deux de tous les maux de la jeunesse en rupture. Il convient toutefois qu'il faut des places de crèche pour ceux qui ne peuvent faire autrement mais que tous les autres doivent payer le prix fort pour la place en crèche.

Une commissaire au contraire exprime qu'aller à la crèche devrait être un droit pour tous les enfants, comme celui d'aller à l'école.

Séance du 2 décembre 2010

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale et de la jeunesse, et de M^{me} Francine Koch, déléguée à la petite enfance

M. Tornare commence en disant que le barème appliqué par la Ville est entré en vigueur en 1992, et n'a pas été adapté depuis.

Le taux d'effort est compris entre 9 et 12% du revenu annuel, plafonné à 150 000 francs. Pour les revenus inférieurs à 30 000 francs, cela représente à peu près 11 francs par jour, soit 240 francs par mois ou encore environ 3000 francs par an. Pour les revenus de 150 000 francs, cela représente 77 francs par jour, soit 1636 francs par mois ou encore environ 20 000 francs par an. En 2008, 7,5% des familles qui fréquentaient une institution de la petite enfance, soit 347 sur 4655, déclaraient un revenu inférieur à 30 000 francs.

Le règlement sur la petite enfance prévoit des dérogations au taux d'effort. Il s'agit de l'article 18, alinéa 2: «Les IPE ne peuvent déroger au barème qu'en cas exceptionnel moyennant l'accord préalable de leur comité et de la délégation à la petite enfance.» Ce type de demandes n'est en principe jamais refusé mais son nombre est très faible.

M^{me} Koch ajoute que, avant 1992, chaque institution agissait comme elle le voulait. Ce barème a permis au moins de trouver un cadre et de mettre de l'ordre dans ces questions. Il n'a probablement plus la même valeur aujourd'hui qu'à l'époque. Il existe effectivement des familles qui ne vivent qu'avec 30 000 francs par année et elles ont droit à la gratuité, chaque demande devant être étudiée au

cas par cas. Parfois des solutions sont trouvées pour les aider, comme des compléments financiers.

Ce que peut affirmer avec force M^{me} Koch c'est que, grâce au travail du BIPE, les crèches ne privilégient pas les familles avec les revenus les plus élevés.

Séance du 13 janvier 2011

Discussion, amendements et vote

Les commissaires sont partagés entre le statut quo et une évolution du barème, celui-ci n'ayant pas été adapté depuis 1992.

Deux amendements sont proposés par les Vert-e-s:

1. «offrir la gratuité de l'accès aux IPE»;
2. «créer un groupe de travail pour établir un nouveau barème».

Le premier amendement est refusé sans que le résultat exact du vote ait été indiqué dans le procès-verbal.

Le second amendement est accepté par 5 oui (2 AGT, 1 Ve, 2 S) contre 1 non (R) et 4 abstentions (1 DC, 2 L, 1 UDC).

Mise au vote, la motion ainsi amendée: «le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de diminuer le taux d'effort pour les familles dont le revenu se situe en dessous de 30 000 francs;
- de créer un groupe de travail pour établir un nouveau barème»

est acceptée par 5 oui (2 AGT, 1 Ve, 2 S) contre 2 non (DC) et 4 abstentions (1 R, 2 L, 1 UDC).

Séance du 12 décembre 2013

C'est lors de cette séance de commission occupée à traiter de la motion M-1088 «Transparence dans l'attribution des places de crèches: du trou noir à l'administration en ligne» qu'a été décidé de finaliser le présent rapport afin qu'il soit rapidement porté à la connaissance du plénum du Conseil municipal.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de diminuer le taux d'effort pour les familles dont le revenu se situe en dessous de 30 000 francs;
- de créer un groupe de travail pour établir un nouveau barème.

4.b) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 31 octobre 2012 de MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M^{mes} Marie Barbey et Alexandra Rys: «Elaborer des modèles de calcul du prix de pension en institutions de la petite enfance plus favorables aux familles» (M-1052 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La motion M-1052 a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse lors de la séance plénière du Conseil municipal du 25 novembre 2013. La commission, sous les présidences successives de M^{mes} Michèle Rouillet et Anne Moratti, a étudié cette motion lors de ses séances des 10 avril, 22 mai et 12 juin 2014.

La rapporteuse remercie M. Arnaud Van Schilt pour ses excellentes notes de séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'article 18 du règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève prévoyant que les barèmes des prix de pension sont fixés par le Conseil administratif;
- la volonté politique du Conseil d'Etat d'assouplir les normes d'encadrement dans le secteur de la petite enfance exprimée dans son rapport sur la motion M 1952-A («Institutions de la petite enfance: pour une nécessaire adaptation des normes au contexte actuel») qui devrait alléger le coût total d'une place en institution de la petite enfance;
- la recommandation 32 du rapport de la Cour des comptes N° 49, «Audit de gestion relatif au dispositif genevois pour l'accueil de la petite enfance» (mars 2012), demandant notamment une harmonisation intercommunale des prix de pension dans ces institutions;
- la constitution en cours d'un groupe de travail de l'Association des communes genevoises réunissant plusieurs communes dont la Ville de Genève et visant à formuler des propositions répondant à cette recommandation de la Cour des comptes;

¹ «Mémorial 171^e année»: Développée, 3114. Motion d'ordonnancement, 764.

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

- la nécessité de réviser la grille tarifaire de la Ville de Genève applicable pour le calcul des prix de pension qui n'a jamais été adaptée depuis son introduction en 1992;
- l'augmentation du coût de la vie en vingt ans, en particulier l'augmentation de 40% du coût du loyer des logements à Genève et l'augmentation des primes d'assurance-maladie qui constituent deux postes grevant lourdement le budget des familles;
- l'obligation pour de nombreuses familles de disposer de deux revenus pour faire face à cet accroissement du coût de la vie;
- l'application d'un taux progressif (de 9 à 12%) en fonction du revenu des parents pour calculer le prix de pension qui pénalise les familles dont les deux membres sont contraints de travailler en raison de l'augmentation du coût de la vie,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer plusieurs modèles de calcul du prix de pension en institutions de la petite enfance réduisant la contribution à la charge des familles par rapport à la situation actuelle et d'en étudier l'impact sur les finances communales; l'un de ces modèles prévoira une réduction linéaire d'au moins 20% des prix de pension actuellement en vigueur.

Préambule

La motion socialiste M-859, déposée en 2009, demande de diminuer le prix de pension pour les familles aux revenus particulièrement bas. Le présent objet demande, lui, au minimum, une réduction linéaire de 20% quel que soit le revenu des familles.

Séance du 10 avril 2014

Audition de M^{me} Marie Barbey et de M. Lionel Ricou, motionnaires

Les motionnaires développent que le but de cette motion est de repenser les tarifs des prix de pension dans les institutions de la petite enfance avec l'horizon de réduire, de façon linéaire, de 20% les prix de pension à la charge des parents.

A l'origine de la motion, deux constats:

- le pouvoir d'achat des familles a considérablement diminué depuis vingt-cinq ans. Par exemple, les loyers ont augmenté de 40% durant cette période. Dans certains cas, jusqu'à 90% du deuxième salaire d'un couple est dévolu à des contributions obligatoires (impôts, gardes d'enfant et assurance);
- le coût des prix de pension est aussi un obstacle à la natalité.

La Ville propose un tarif gradué dès un revenu annuel de 30 000 francs et plafonné à un revenu familial net de 160 000 francs avec un effort de 9 à 12% pour

le prix de pension. Le coût moyen d'une place en crèche est de 36 000 francs et la subvention moyenne de la commune couvre 27 000 francs. La contribution de la Ville de Genève est de 88 millions et celle des parents de 30.

Chaque commune a une façon différente de calculer le prix des pensions des institutions de la petite enfance (IPE) sur son territoire si tant est qu'elle en dispose.

L'exemple d'un couple travaillant dans le secteur social avec des revenus de l'ordre de 160 000 francs (le plafond supérieur actuel) est cité en modèle de difficulté, étant donné que cette famille devra payer 18 000 francs pour un placement à plein temps sur un an. Cette charge paraît exorbitante aux motionnaires et un frein réel à la natalité. Les motionnaires craignent également que ces tarifs trop élevés à leurs yeux dissuadent la classe moyenne de placer leurs enfants en crèche, ouvrent la porte aux gardes au noir et amoindrissent la mixité sociale actuelle des IPE.

Par rapport à la motion socialiste demandant principalement une réduction du prix de pension pour les revenus particulièrement bas, les motionnaires nuancent, car ils ne peuvent imaginer que ces familles ne disposent pas de subsides et d'aides sociales spécifiques. Leur créneau réside autour de l'argumentation de la classe sociale qui paie trop d'impôts et des tarifs trop élevés pour toutes les prestations en général, pour les pensions des enfants en particulier pour cet objet. 200 000 francs annuels leur semblent être un revenu de classe moyenne lambda en 2014. Selon eux, le prix de garde des enfants pèse gravement le pouvoir d'achat de cette classe moyenne dont une définition claire n'est pas exposée par les motionnaires.

L'ensemble de la commission se déclare prête à voter cet objet le soir même en admettant que ce très vieux barème de 1992 mérite une refonte, ne serait-ce que pour déplafonner le plafond supérieur et introduire un meilleur lissage évitant les effets de seuil aux familles. Toutefois, la commission décide de continuer ses travaux pour comprendre où en sont les travaux de la magistrature en charge de la petite enfance puisqu'une étude est en cours afin de repenser le système des prix de pension dans les IPE.

Séance du 22 mai 2014

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département, et Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance

En guise d'introduction, M^{me} Esther Alder rassure la commission que la question du prix de pension interpelle non seulement son département mais aussi tout le Conseil administratif depuis plusieurs années. Un travail se fait avec différents

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

scénarios car il s'avère que le prix de pension n'a pas bougé depuis 1992. C'est la raison pour laquelle le barème n'est plus adapté ni à l'esprit ni à la situation personnelle des familles. Au niveau des bas revenus, le taux d'effort est devenu plus important que ce qui a été souhaité à l'époque et, pour les hauts revenus, comme le plafond est à 150 000 francs, leur taux d'effort est moindre, et ces familles sont moins impactées que les familles avec des revenus modestes. Le Service de la petite enfance a, du reste, mené une analyse complète de la situation avec un certain nombre de pistes.

M^{me} Sandra Capeder rappelle quelques éléments contextuels. La loi qui régit la petite enfance, la loi J 6 29, précise que la participation financière des parents pour la garde dans les crèches est fixée en fonction de leur capacité économique. Le Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, article 18, alinéa 1, rappelle que les barèmes doivent tenir compte du revenu des parents et, le cas échéant, de celui des autres personnes participant à l'entretien des enfants, ce qui est déjà le cas actuellement. Les normes d'encadrement vont demeurer inchangées après le vote du 9 février 2014. Le Service de la petite enfance reste sur un équivalent par rapport à la pratique actuelle. Ce dernier a mené différentes réflexions avec les responsables des autres communes et a suivi le travail de l'ACG. Il s'avère qu'il est compliqué de comparer les différentes communes car le calcul du revenu déterminant n'est pas le même entre les différentes communes. Le barème de tarification n'est pas le même non plus entre les communes. Aujourd'hui, le coût moyen brut d'une place est de 40 400 francs par place et par année. Le coût net d'une place est de 29 700 francs pour la Ville. Et les pensions versées par les parents représentent environ 25% des sources de financement, soit une moyenne de 9600 francs.

Le barème de tarification date de 1992 et n'a subi aucune modification. La Ville fonctionne sur un principe du taux d'effort progressif par tranche de revenu. La borne minimum se situe à 30 000 francs. En deçà, toutes les personnes payent le même revenu qu'une personne qui gagne 30 000 francs. Et il y a un plafond de 160 000 francs, donc au-delà de 160 000 francs, toutes les familles payent le même prix plafond, soit 18 000 francs à l'année. L'intervalle entre les différentes tranches est de 2000 francs. Le taux d'effort se situe entre 9 et 12% en fonction du revenu des familles. Le prix annuel minimum par année et par famille est de 2700 et le maximum de 18 000. Ces montants correspondent à un équivalent temps plein, 5 jours par semaine à 100%. La facturation se fait sur onze mois, le mois de fermeture n'étant pas facturé. Et le calcul du prix de pension, le taux d'effort de la tranche, se fait sur la borne supérieure de la tranche, ce qui implique un effort plus important pour les personnes au bas de la tranche. On a observé un effet important qui est qu'entre octobre 1992 et 2012, l'augmentation des prix à la consommation est chiffrée à +23,39%. Ce qui veut dire que, à pouvoir d'achat

identique, les usagers sont soumis aujourd'hui à un taux d'effort supérieur à celui de l'origine du barème.

Beaucoup de personnes atteignent le plafond du barème et c'est réjouissant pour elles. Cela signifie aussi que si aucune modification n'était apportée à la grille actuelle, à terme on arriverait dans l'absolu à un tarif unique. Sans changer la tranche de la facturation, avec l'effet de l'inflation, on arriverait progressivement à un tarif unique. Les familles à bas revenus sont soumises à un effort toujours plus important. Le Service de la petite enfance dispose de la répartition des ménages par tranche de revenus et constate une forte proportion des revenus familiaux entre 130 000 et 180 000 francs. Certaines familles disposent toutefois de revenus nets de 300 000 francs annuels. Ce service a, du reste, d'ores et déjà pris en compte les deux motions actuellement non encore traitées par le plénum, à savoir la présente motion et la motion M-859 qui demande de diminuer le taux d'effort des familles dont les revenus se situent particulièrement bas.

Le Service de la petite enfance et la conseillère administrative chargée du département correspondant ont réfléchi pour trouver un tarif qui soit déterminé en fonction des capacités économiques des familles, ainsi qu'une accessibilité des modes de garde pour les familles, quels que soient leurs revenus, et de préserver par conséquent la mixité sociale. Il faut assurer une égalité des chances entre les enfants.

Mais il faut également que ce tarif n'impacte pas le budget de la Ville. C'est important, car les investissements qu'on va faire sont conséquents. La Ville ne peut donc pas, en termes de recettes, arriver en deçà des recettes perçues. Il convient d'arriver à une harmonisation des tarifs à l'échelle intercommunale. Il faut payer le même tarif quelle que soit la crèche, sachant qu'elles sont soumises au même cadre exigeant. Sur les pistes de travail, le département souhaite diminuer les frais de garde pour les familles dont les revenus déterminants sont inférieurs à 160 000 francs. Cela représente 76% des familles pour lesquelles il faut arriver à un taux d'effort qui soit lié à la progression réelle des revenus et non à la progression de l'inflation, sans péjorer les rentrées financières de la Ville. Or l'incidence d'une réduction linéaire de -20% sur l'ensemble de la grille tarifaire serait de 6 millions en moins pour la Ville qu'il faudrait combler. Des scénarios de prix sont toujours à l'étude. Une autre piste consisterait à trouver un consensus au niveau de l'Association des communes genevoises (ACG).

Pour une meilleure compréhension du débat, la rapporteuse insère le barème en vigueur depuis 1992.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2015 (soir)
Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

1057

**EXTRAIT DU TARIF APPLICABLE POUR LE CALCUL DES PRIX DE PENSION EN E.V.F. et CRECHES en
VILLE DE GENEVE**

REVENU ANNUEL DETERMINANT NET	
TRANCHES EN CHF	
DE	A
1	30'000
30'001	32'000
32'001	34'000
34'001	36'000
36'001	38'000
38'001	40'000
40'001	42'000
42'001	44'000
44'001	46'000
46'001	48'000
48'001	50'000
50'001	52'000
52'001	54'000
54'001	56'000
56'001	58'000
58'001	60'000
60'001	62'000
62'001	64'000
64'001	66'000
66'001	68'000
68'001	70'000
70'001	72'000
72'001	74'000
74'001	76'000
76'001	78'000
78'001	80'000
80'001	82'000
82'001	84'000
84'001	86'000
86'001	88'000
88'001	90'000
90'001	92'000
92'001	94'000
94'001	96'000
96'001	98'000
98'001	100'000
100'001	102'000
102'001	104'000
104'001	106'000
106'001	108'000
108'001	110'000
110'001	112'000
112'001	114'000
114'001	116'000
116'001	118'000
118'001	120'000
120'001	122'000
122'001	124'000
124'001	126'000
126'001	128'000
128'001	130'000
130'001	132'000
132'001	134'000
134'001	136'000
136'001	138'000
138'001	140'000
140'001	142'000
142'001	144'000
144'001	146'000
146'001	148'000
148'001	150'000

TARIF D'ABONNEMENT CRECHE POUR 1 JOUR PAR SEMAINE PENDANT 11 MOIS			
TAUX D'EFFORT	STANDARD		TAUX D'EFFORT
	PLEIN-TEMPS		
	CHF		
TAUX D'EFFORT	STANDARD		TAUX D'EFFORT
	PLEIN-TEMPS		
	CHF		
3.00%	540.00	12.00%	720.00
3.05%	579.20	12.05%	771.20
3.10%	618.80	12.10%	822.80
3.15%	658.80	12.15%	874.80
3.20%	699.20	12.20%	927.20
3.25%	740.00	12.25%	980.00
3.30%	781.20	12.30%	1033.20
3.35%	822.80	12.35%	1086.80
3.40%	864.80	12.40%	1140.80
3.45%	907.20	12.45%	1195.20
3.50%	950.00	12.50%	1250.00
3.55%	993.20	12.55%	1305.20
3.60%	1036.80	12.60%	1360.80
3.65%	1080.80	12.65%	1416.80
3.70%	1125.20	12.70%	1473.20
3.75%	1170.00	12.75%	1530.00
3.80%	1215.20	12.80%	1587.20
3.85%	1260.80	12.85%	1644.80
3.90%	1306.80	12.90%	1702.80
3.95%	1353.20	12.95%	1761.20
4.00%	1400.00	13.00%	1820.00
4.05%	1447.20	13.05%	1879.20
4.10%	1494.80	13.10%	1938.80
4.15%	1542.80	13.15%	1998.80
4.20%	1591.20	13.20%	2059.20
4.25%	1640.00	13.25%	2120.00
4.30%	1689.20	13.30%	2181.20
4.35%	1738.80	13.35%	2242.80
4.40%	1788.80	13.40%	2304.80
4.45%	1839.20	13.45%	2367.20
4.50%	1890.00	13.50%	2430.00
4.55%	1941.20	13.55%	2493.20
4.60%	1992.80	13.60%	2556.80
4.65%	2044.80	13.65%	2620.80
4.70%	2097.20	13.70%	2685.20
4.75%	2150.00	13.75%	2750.00
4.80%	2203.20	13.80%	2815.20
4.85%	2256.80	13.85%	2880.80
4.90%	2310.80	13.90%	2946.80
4.95%	2365.20	13.95%	3013.20
5.00%	2420.00	14.00%	3080.00
5.05%	2475.20	14.05%	3147.20
5.10%	2530.80	14.10%	3214.80
5.15%	2586.80	14.15%	3282.80
5.20%	2643.20	14.20%	3351.20
5.25%	2700.00	14.25%	3420.00
5.30%	2757.20	14.30%	3489.20
5.35%	2814.80	14.35%	3558.80
5.40%	2872.80	14.40%	3628.80
5.45%	2931.20	14.45%	3699.20
5.50%	2990.00	14.50%	3770.00
5.55%	3049.20	14.55%	3841.20
5.60%	3108.80	14.60%	3912.80
5.65%	3168.80	14.65%	3984.80
5.70%	3229.20	14.70%	4057.20
5.75%	3290.00	14.75%	4130.00
5.80%	3351.20	14.80%	4203.20
5.85%	3412.80	14.85%	4276.80
5.90%	3474.80	14.90%	4350.80
5.95%	3537.20	14.95%	4425.20
6.00%	3600.00	15.00%	4500.00

1. Revenu annuel déterminant s'obtient, le cas échéant, après déduction d'un abattement unique de CHF 10'000 à partir de 3 enfants à charge.
2. Temps de Fréquentation: (Plein temps 1) - (AM / PM - 0.45) - (AM+ Repas ou PM+sieste - 0.50) - (1/2 journée +repas+ sieste - 0.75)
3. Formule pour le calcul de l'abonnement mensuel:

Tarif journalier applicable selon tableau X comme hebdomadaire des jours entiers et / ou fractions pour jours à temps partiel (selon point 2)

11 (mensualité) ou 12 (mensualité) pour les orphelins sans fermeture

4. Une réduction pour plusieurs enfants en institution Ville de Genève est appliquée au prix de l'abonnement: 50% pour le 2ème enfant, et si muni d'une carte Glogone, 100% à partir du 3ème enfant placé simultanément en IPE Ville de Genève

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

M^{me} Sandra Capeder explique que le revenu annuel net cumule le revenu des deux parents; se rajoute à cela une déduction à partir du troisième enfant, ainsi qu'une facturation à 50% à partir du deuxième. Il y a déjà un effet soutenant sur le fait d'avoir trois enfants. Et un effet dégressif quand deux enfants fréquentent la même institution.

La Ville a décidé de ne prendre que la base du revenu, alors que d'autres communes ont choisi de prendre en compte le revenu déterminant unifié (RDU). La Ville y a renoncé, car il y a un effet retard important avec le RDU qui complique la bonne gestion des pensions.

En début d'année civile, les attestations de salaires sont demandées aux parents pour calculer les correctifs par rapport à ce qui a été facturé l'année précédente, pour vérifier si les revenus correspondent. Il arrive parfois aux IPE de demander des compléments ou de rembourser des parents, si nécessaire. Parfois, certaines familles ont oublié d'annoncer le 13^e salaire, par exemple. Cela permet d'avoir, avec le système rétroactif, une vision beaucoup plus réelle des situations financières des familles.

A une commissaire qui suggère d'utiliser la déclaration fiscale comme base, M^{me} Esther Alder répond qu'effectivement ils sont héritiers d'un passé qui peut être interrogé. Et effectivement, ils peuvent faire un autre choix et la déclaration fiscale donne peut-être une meilleure image de la situation fiscale des parents. Actuellement, les parents ne déclarent, par exemple, absolument aucun élément de fortune pour leur prix de pension, par exemple si leur logement leur appartient.

A la question du risque que des parents retirent leurs enfants si leur prix de pension s'élevait, M^{me} Esther Alder rassure qu'effectivement la qualité de la prise en charge et la qualité éducative font que les parents privilégient ce mode d'accueil. La Ville a fait un comparatif sur le risque de faire basculer une certaine clientèle vers des écoles privées.

M. Frédéric Vallat explique ce comparatif. Actuellement sur les tarifs pratiqués en Ville de Genève, le tarif minimum annuel est de 2700 francs. Ce n'est pas le plus élevé du canton. A Collonge-Bellerive, le prix plancher est à 4800 francs à l'année, par exemple. Quelques rares communes proposent des offres plus basses: Plan-les-Ouates et Vernier (environ 2000 francs).

Si on compare avec les rares prestataires privés, il y a le dispositif des expatrié-e-s, avec les écoles internationales, la comparaison est frappante. Ecolint demande 41 000 francs à l'année uniquement pour les enfants à partir de 3 ans. Ils sont en concurrence dès la 3^e année avec Florimont qui offre une place pour 26 500 francs l'an. L'Ecole allemande propose la place la moins chère parmi les offres privées, soit 20 000 francs à l'année. Le tarif le plus élevé facturé par la Ville de Genève à 18 000 francs à l'année est donc beaucoup moins cher que les

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

tarifs privés en pratique actuellement. Donc, même avec une augmentation du tarif, la Ville demeurerait encore extrêmement concurrentielle.

M^{me} Sandra Capeder explique que, dans le cas des travaux de l'ACG, il faut réfléchir à une pratique de tarification commune, mais aussi à une prise en compte d'éléments similaires au niveau du revenu déterminant. Et il faut aussi préciser que les derniers chiffres obtenus de certaines crèches privées montrent que les prix de pension dans ces crèches vont au-delà de 4000 francs et jusqu'à 4500 francs par mois.

Une commissaire explique que la commission a souvent abordé la question du prix des pensions pour les enfants en IPE. La Ville de Lausanne semblait avoir fait une mauvaise expérience en augmentant ces tarifs car des familles aisées avaient alors placé leurs enfants en institution privée. Cet argument avait toujours incité Genève à ne pas aller dans cette direction pour ne pas perdre de sa mixité sociale et se priver de revenus importants. Maintenant, vu la simulation faite et le prix dans les crèches privées et publiques, sans augmentation exagérée ce risque semble avoir complètement disparu.

Un commissaire comprend que les bas revenus doivent être moins sollicités par le prix des pensions, mais demande comment la Ville envisage de financer les baisses prévues pour cette population sans la faire porter par la classe moyenne; bref, quels modes de financement la Ville souhaite-t-elle mettre sur pied pour compenser ces baisses pour les petits salaires?

M^{me} Esther Alder lui répond que de façon prioritaire l'opération ne doit pas être déficitaire en termes de recettes pour la Ville. Ensuite, eu égard à un barème qui n'a pas bougé depuis vingt-deux ans, il semble évident de l'adapter lui aussi à l'augmentation du coût de la vie, car le barème a été fait à l'époque où les revenus étaient moindres qu'aujourd'hui. Quant au risque de voir partir des familles, l'idée est que le maximum à payer ne serait pas au-dessus de ce que les gens payeraient dans le privé. Ce serait même bien en dessous. Mais il ne faut pas rester sur un statu quo qui n'est ni équitable ni adéquat par rapport aux éléments dont ils ont parlé.

M. Frédéric Vallat entend bien le risque d'érosion des classes aisées vers le privé qui ferait perdre des pensions plus confortables aux IPE, mais ce risque peut être réduit à trois conditions. En premier, il faut garder des prix maximum comparables aux autres communes et au secteur privé. En deuxième, il faut que, si on met en place une telle mesure, elle soit mise en place progressivement. Car les familles ne restent pas très longtemps dans une institution et il faut éviter le risque d'une augmentation massive qui provoquerait un sentiment d'injustice. En troisième lieu, il faut valoriser la prestation elle-même. Le coût est un élément, mais ce n'est pas le seul. Si on regarde à l'autre bout, quand les parents doivent financer l'Université, les parents payent le coût nécessaire pour leurs enfants. Il

faut admettre que le mode de garde qui sera toujours moins cher sera la garde à domicile. Mais ce n'est pas sûr que le différentiel dont on parle fasse vraiment la différence. Par ailleurs, les capacités économiques des uns et des autres ayant beaucoup évolué en plus de vingt ans, le plafond sera relevé selon un scénario actuel probablement à 200 000 francs.

M. Frédéric Vallat dit qu'il y a un scénario où le plafond serait à 200 000 francs. A compter de cette somme, le tarif serait le même, soit autour de 24 000 francs par an. L'augmentation annuelle serait de quelques centaines de francs par an déployée progressivement sur une période de quatre ans.

Une commissaire dit qu'elle est inquiète en entendant la magistrate et ses services ce soir. Elle a le désagréable sentiment qu'on va répercuter la baisse de prix pour les bas revenus sur la classe moyenne supérieure. Selon elle et différentes coupures de presse, quand on gagne, en couple, moins de 200 000 francs en ville de Genève ou à Lausanne, on n'est pas riche. Les impôts, le loyer et les coûts en général sont extrêmement élevés. Avec l'idée de faire payer plus les personnes qui gagnent entre 150 000 et 200 000 francs, le risque est d'étrangler la classe moyenne et de briser la mixité sociale et culturelle. La réalité est simple: les familles de la classe moyenne ne mettront plus leurs enfants dans les crèches.

Selon elle, aujourd'hui, une des dernières solutions est d'engager des travailleurs au noir pour les familles de la classe moyenne. Elle n'a pas de problème à ce que la Ville baisse le coût pour les bas revenus, mais, à ce moment-là, la Ville doit proposer des économies équivalentes dans le département, ou alors la Ville décide de mener une politique sociale ambitieuse et se donne les moyens de ses ambitions. Mais elle trouve un peu simple ce réflexe de baisser les tarifs pour les bas revenus et de demander toujours aux mêmes de «casquer».

Les familles des classes moyennes de Genève en ont marre. Elle a discuté avec du personnel de la petite enfance qui lui aurait transmis que la mixité dans les crèches est en train de diminuer. Cette mixité est pourtant importante. La commissaire rappelle le ressentiment de la classe moyenne.

M^{me} Esther Alder est sensible aux préoccupations de la motionnaire et lui demande à quelle hauteur elle souhaiterait mettre le plafond. Cette commissaire déclare que le plafond supérieur ne doit pas être relevé, soit rester à 160 000 francs comme celui de 1992.

La magistrate rappelle qu'il faudrait s'entendre sur ce qu'est la classe moyenne. Ses services ont commencé à plancher sur une nouvelle grille, l'idée étant que toutes les familles avec des revenus au-dessous de 160 000 francs payeraient un peu moins. Cela représenterait un rabais du taux d'effort pour tout de même les trois quarts des parents usagers. L'effet est important pour une partie de la classe moyenne. Au-delà, la progression serait de 100 jusqu'à 2200 francs

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

sur ce que les parents paient aujourd'hui. La progression est donc assez faible, surtout si on tient compte du fait que beaucoup de hauts revenus prennent déjà du personnel à domicile qui coûte beaucoup plus cher qu'une place en crèche.

Elle tient à rectifier que, de plus, il y a une nette augmentation des hauts revenus dans les IPE parce que la qualité de celles-ci n'est plus à prouver. Le sentiment de diminution de la mixité est un sentiment vécu dans certaines institutions, mais, de manière générale, ce n'est pas le cas.

Pour les très hauts revenus, le prix maximum actuel est vraiment trop peu élevé. Une crèche privée vient d'ouvrir sur la commune et, bien que la place en crèche coûte 4500 francs mensuellement, ce nouveau lieu a entièrement et immédiatement été rempli.

Sur la question de l'effort sous l'angle éventuel du centime additionnel, le Service de la petite enfance et l'Administration fiscale cantonale pourront certainement arriver à répondre aux demandes et aux besoins des familles d'avoir un prix de pension qui soit au regard de leurs capacités contributives.

Deux questions financières ont été posées au département lors de cette séance. Le courrier du 12 juin 2014 de M. Frédéric Vallat, directeur du département, adressé à la présidence de la commission, a par la suite apporté les réponses circonstanciées, en particulier sur les subventions versées aux IPE qui sont reconstituées dans le tableau ci-dessous et qui faisaient l'objet de la première requête de précision:

Détail de la rubrique 365 - Subventions aux IPE	Comptes 2013	Budget 2013	Ecart
Subventions d'exploitation des IPE	75 788 000	75 524 346	-263 654
Financement de nouvelles places en IPE	2 386 000	1 500 000	-886 000
Structure de coordination des AFJ	26 886	1 000 000	973 114
Travaux et acquisition de matériel des IPE	970 185	950 000	-20 185
Restitution de subventions ordinaires (net)	-2 216 931	-1 100 000	1 116 931
Autres organismes subventionnés	893 177	939 000	45 823
Informatique	367 100	570 000	202 900
Autres	202 945	210 000	7 055
Total	78 417 362	79 593 346	1 175 984

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

Sous la rubrique «Autres» figurent des montants versés à des IPE pour des manifestations ou des projets spéciaux.

Les comptes d'exploitation des IPE se structurent en moyenne de la façon suivante:

Charges

Salaires 83% – locaux 10% – administration 4% – frais des enfants 3%

Recettes

Subventions 73% – pensions parents 24% – divers & dédommagements 3%

Financement des nouvelles places en IPE

Durant l'année civile écoulée, ce n'est pas moins de 171 places qui ont été créées.

Les subventions qui ont été versées pour assurer leurs financements ont atteint CHF 2'386'000, soit CHF 886'000 de plus que l'enveloppe initiale de CHF 1'500'000.

Structure de coordination des accueillantes familiales de jour

L'enveloppe de CHF 1'000'000 prévue pour financer l'accueil familial de jour n'a été utilisée que de manière très partielle.

L'assemblée constitutive de l'association pour l'accueil familial de jour en Ville de Genève a eu lieu courant 2013 et les premiers engagements de personnel se sont fait début 2014.

Le solde à disposition est de CHF 973'000.

Restitution de subventions ordinaires

Les IPE soumises au règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (LC 21 554) restituent, après bouclage de leurs états financiers, l'éventuel excédent de subvention perçue.

En 2013, les montants restitués ont été supérieurs aux années précédentes.

Autres organismes subventionnés

Les principaux organismes bénéficiant d'une subvention à l'enveloppe sont les suivants : FGPE, Arabelle, Clair bois, Fondation Ensemble, Pro Juventute, Service éducatif itinérant.

-oOo-

Question 2. A quelle opération correspond exactement la perte sur débiteurs inscrite dans les comptes du Service de la petite enfance (Brochure : Comptes des services, page 76, rubrique) ?

Le montant de CHF 80'000 inscrit dans les comptes du Service de la petite enfance correspond à une facture au Fonds Intercommunal pour sa participation au projet de création de places à l'EVE Germaine Duparc (16 places à CHF 5'000 l'unité).

Le traitement de ce dossier a pris du retard à l'ACG et le montant a été inscrit en perte par erreur.

Le 9 avril 2014, cette participation a finalement été versée à la Ville dans son intégralité – après la clôture des comptes donc.

Séance du 12 juin 2014

Discussion, amendement et vote

Les socialistes et les Verts ont bien entendu que le Conseil administratif dans son ensemble est soucieux d'une tablette adaptée à la réalité de 2014. Cela semble une évidence puisque les barèmes toujours en cours datent de 1992. Il convient effectivement de prendre en compte tant les difficultés énormes des très petits revenus, la perte du pouvoir d'achat de la classe moyenne, une élévation conséquente du plafond supérieur, qu'un lissage de l'échelle pour davantage de justice économique évitant les écueils des effets de seuils. Confiant-e-s et dans l'attente du projet amélioré de la nouvelle grille des prix de pension en élaboration par le Service de la petite enfance, ces commissaires proposent de geler cet objet car une proposition tenant compte de ces différents aspects va certainement être très prochainement amenée par le Conseil administratif.

Les socialistes attirent également vivement l'attention des commissaires qu'une simple baisse pour tout le monde de 20% entraînerait la nécessité d'une augmentation de l'impôt pour couvrir l'entièreté des charges actuelles du secteur de la petite enfance. La perte évaluée sur les entrées actuelles des prix de pension a été estimée tout de même à 6 millions de francs par année. Sur le fond, les socialistes sont enclin-e-s à la gratuité de l'accueil de la petite enfance à l'instar de la prise en charge par l'impôt de la scolarité.

Tous les autres groupes souhaitent voter cet objet de suite pour exercer une certaine pression sur le Conseil administratif. Ces différents partis expriment leurs réticences à dé plafonner le revenu supérieur pour les prix de pension, rappelant que les parents aux revenus confortables enlèveront leurs enfants des institutions si le coût devenait excessif et qu'ils préféreront des solutions entièrement privées.

Le Parti libéral-radical soutiendra cette motion car elle ouvre un chantier qui est nécessaire mais se distancie de la question des 20% de réduction linéaire car c'est inconciliable en prônant l'orthodoxie budgétaire. L'unique invite de la motion est donc proposée sous modification d'un amendement supprimant le modèle de 20% de réduction linéaire.

Cet amendement est accepté par 12 oui (1 UDC, 2 MCG, 3 LR, 2 EàG, 2 Ve, 2 S) contre 2 non (1 DC, 1 UDC).

La motion ainsi amendée est acceptée par 10 oui (2 MCG, 3 LR, 2 UDC, 1 DC, 2 Ve) et 4 abstentions (2 EàG, 2 S). (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

Le président. Je rappelle que les deux objets que nous abordons maintenant, les rapports M-859 A et M-1052 A, ont été liés par décision du bureau le 20 janvier 2015. Je donne la parole à la rapporteuse sur les deux objets, M^{me} Martine Sumi.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en 2009 les socialistes demandaient, avec la motion M-859, de diminuer le taux d'effort des pensions en institutions de la petite enfance (IPE) pour les familles avec des revenus inférieurs à 30 000 francs l'an.

Bien que cette motion ait été rapidement traitée et surtout acceptée, le rapport de cette motion est pourtant resté dans les oubliettes, jusqu'au moment où je suis personnellement allée à la pêche pour le faire ressortir.

C'est à cette occasion que je me suis rendu compte que le second amendement à la motion, que j'avais rédigé et déposé le 6 avril 2009, avec la signature de deux de mes camarades de l'époque, M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz et M. Roger Michel, ce second amendement, donc, était resté dans les oubliettes. Je suis consciencieuse; j'en avais gardé copie à la maison. Je me permets de vous le lire car, dans le traitement de ces deux objets, il vous démontrera le souci du Parti socialiste de proposer des recettes lorsqu'il demande des diminutions de charges pour les populations vivant moins confortablement que vous et moi. Le second amendement demandait de répartir ce manque à gagner en augmentant le taux d'effort pour les ménages dont le revenu atteint plus de 100 000 francs. Qu'importe... Le groupe de travail, pour établir un nouveau barème, ce que la motion demandait, avait été entre-temps *de facto* mis sur pied et la réflexion largement entamée.

En 2013, le Parti démocrate-chrétien demandait ce que la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse avait obtenu en 2011 et qui se construisait déjà au sein de l'ancienne Délégation à la petite enfance, appelée aujourd'hui Service de la petite enfance, soit d'élaborer des modèles de calcul du prix des pensions en IPE plus favorables aux familles, par contre en exigeant une réduction linéaire de 20% pour toutes les familles.

En l'état, cette motion n'a pas pu être acceptée, car les commissaires ont bien compris que la baisse demandée ne ferait que diminuer les entrées des pensions, donc nécessiterait une augmentation de l'impôt si l'on veut – et on le doit – être cohérent, mais surtout que cela ne résolvait rien pour les familles à bas revenus, voire creuserait encore leurs difficultés financières. *In fine*, seules les familles dites «à moyens revenus» auraient bénéficié de cette réduction linéaire.

Pardon pour les chiffres, cependant on ne peut ici en faire l'économie. Le barème doit être revu, certes, mais pour diminuer la charge des familles avec

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

de petits revenus. Nous parlons ici de revenu déterminant unifié (RDU). Il y a peut-être quelques mois, 45 familles ne disposaient que d'un revenu annuel de 10 000 francs; 102 familles, de 20 000 francs; 218 familles, de 30 000 francs; 246 familles, de 40 000 francs; 285 familles, de 50 000 francs; 302 familles, de 60 000 francs; je m'arrête là. Ce sont donc 1200 familles qui paient actuellement, pour une pension à plein temps, environ 10% de leur revenu, et ce sont de petits revenus.

A l'autre bout du barème – et c'est là que cela devient intéressant pour notre Conseil –, barème qui plafonne à 150 000 francs, le taux d'effort atteint 12% du revenu pour les familles qui atteignent ce plafond et, très souvent, le dépassent largement. Toutefois le solde à disposition, comme vous le comprenez bien, est évidemment bien plus important... Pardon pour ces nouveaux chiffres, mais ils sont explicites! Ce sont ici 201 familles qui ont un RDU de 140 000 francs; 218 familles, 150 000 francs; 225 familles, 160 000 francs; 165 familles, 170 000 francs; 104 familles, 180 000 francs; 115 familles, 190 000 francs; 104 familles, 200 000 francs; 78 familles, 210 000 francs; 81 familles, 220 000 francs; 60 familles, 230 000 francs; 70 familles, 240 000 francs; 58 familles, 250 000 francs, etc., et il y a 52 familles qui ont 300 000 francs de RDU, et quelques-unes encore davantage – bref, presque 2000 familles qui atteignent et dépassent le plafond du barème. Plus simplement, une famille qui a un RDU de 30 000 francs paie une pension à plein temps de 2700 francs et une famille qui bénéficie d'un RDU de 300 000 francs paie une pension à plein temps de 18 000 francs.

Dans un contexte où les familles plébiscitent les IPE et où l'initiative pour le droit à une place en crèche – l'initiative IN 143 «Pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance» – n'a manqué sa cible qu'avec grosso modo la même différence que la loi sur la police l'a atteinte, dans un contexte où notre plénum, par deux fois, a exprimé fortement son souhait d'une municipalisation complète du secteur de la petite enfance, il convient d'avoir l'honnêteté intellectuelle et le courage politique de réfléchir non seulement dans l'immédiat à un barème moins lourd pour les familles à petits voire moyens revenus – il faudrait une définition autour de laquelle on s'entende pour cette population –, mais aussi de réfléchir pour l'avenir à une prise en charge des structures pour nos chers tout-petits par l'impôt uniquement. C'est le moyen le plus juste qu'on ait trouvé de répartir au mieux les richesses et de donner à chacun et chacune selon ses besoins.

La prise en charge d'une place à l'école semble une évidence aujourd'hui, néanmoins cela n'a pas toujours été le cas. La fréquentation des espaces verts, l'emprunt de livres à la bibliothèque, la visite des expositions de nos musées et bien d'autres belles prestations de notre Ville de Genève sont offertes à la population, qui s'en sert selon ses besoins. Pourquoi pas l'accès aux crèches payées par l'impôt de chacun et chacune pour le bien de tous et toutes?

Permettez-moi maintenant, Monsieur le président, même si je dépasse quelque peu le temps qui m'est alloué – j'évoque deux rapports... –, un petit moment d'histoire pour vous parler des poêles à tricoter du pasteur Jean-Frédéric Oberlin, qui naît le 31 août 1740 à Strasbourg. J'ai trouvé la source dans ce livre, *Pâte à modeler*, l'ouvrage accompagnant une excellente exposition tenue à l'ancienne annexe de Conches du Musée d'ethnographie de Genève, qui préfigurait le nouvel usage de ce lieu, revenu aux tout-petits. Jean-Frédéric Oberlin est précepteur dans la famille d'un médecin où, en plus d'une expérience pédagogique, il acquiert des rudiments de médecine pratique. En 1767, Oberlin devient pasteur et entame un ministère de cinquante-neuf ans au Ban-de-la-Roche, vallée isolée et pauvre des Vosges. Converti à l'âge de 20 ans au piétisme, un mouvement issu du protestantisme, caractérisé entre autres – et pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, la prise en charge de la petite enfance – par un engagement dans le monde social et éducatif; il va en outre s'intéresser tout particulièrement à l'éducation des jeunes enfants. Dès 1770, il établit des poêles à tricoter dans plusieurs hameaux et villages de sa paroisse.

Le poêle, comme vous le savez, est à l'époque une pièce chauffée dans une maison d'habitation. C'est dans ce cadre que les jeunes enfants seront dans un premier temps accueillis et instruits. Le but qu'Oberlin poursuit est triple: accueillir et encadrer les enfants de moins de 6 ans, laissés à eux-mêmes pendant la journée, les initier à la langue française – l'Alsace faisait alors partie de la France et avait un dialecte – et leur apprendre le tricot, qui constitue une source de revenu supplémentaire pour les paysans de la vallée. Oberlin développe tout un matériel didactique à l'intention des jeunes enfants. L'enseignement comprend également des jeux et des activités en plein air. Le pasteur s'occupe de la formation des jeunes filles en charge des enfants, appelées – je trouve cela très joli – «conductrices de la tendre enfance». Son épouse l'assiste dans ces tâches.

Les poêles à tricoter constituent ainsi la première forme connue d'institution préscolaire en Europe. Sous des dénominations différentes et avec des finalités qui vont se modifier au fil de l'évolution économique, ces petites écoles vont exister jusque dans les années 1920, c'est-à-dire jusqu'à il y a moins d'un siècle. Heureusement, à Genève, cela semble de l'histoire particulièrement ancienne et totalement dépassée. N'empêche que la prise en charge des enfants représente non pas une évolution dans l'organisation de notre société, mais une vraie révolution de la répartition des tâches, non pas entre Canton et communes, mais entre parents et collectivités politiques publiques.

Revenons à l'actualité, ici et maintenant. Une place en IPE coûte 40 000 francs à l'année. Les pensions des parents couvrent en moyenne 10 000 francs par année, avec des pensions – vous l'avez compris – de 2700 à 18 000 francs. Le coût effectif annuel pour notre Ville, pour nos impôts, pour notre budget s'élève donc aujourd'hui à 30 000 francs la place.

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

Si la solution proposée après les dernières élections par cette législature, par vous, Mesdames et Messieurs de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien, de plafonner à 10 000 francs la pension des parents par année, sans lien avec le revenu des familles et en prétextant que les impôts de ces familles qualifiées de «classe moyenne» couvrent le manque à gagner, le coût ne serait plus de 30 000 francs, mais, selon mes estimations, après de nombreux calculs et recherches, avoisinerait les 37 000 francs.

Cette solution ne s'assortissant d'aucune proposition pour combler ces frais supplémentaires de 7000 francs par place, il convient soit de réfléchir à une prise en charge plus légère pour les familles à bas revenus et nettement plus forte pour les familles à excellents revenus, soit – et c'est la solution de l'Alternative à l'horizon 2020 où la demande de places pour les enfants devrait être satisfaite – de réfléchir à une prise en charge complète par la collectivité de ces 40 000 francs, compensée, bien entendu, par une très sage augmentation de nos impôts pour ce profond changement d'organisation de notre collectivité.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame la rapporteuse. Je donne maintenant la parole à ceux qui la demandent.

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voudrais d'abord vous faire part de mon étonnement face aux propos tenus par la rapporteuse – outre le fait qu'on attend d'un rapporteur, lorsqu'il prend la parole, qu'il corrige ou ajoute certains éléments, pas forcément qu'il se fasse l'avocat *pro domo* d'une seule des motions traitées.

L'intérêt que j'ai vu dans l'exposé de M^{me} Sumi, c'est qu'elle nous a rappelé qu'on discute de cette thématique depuis 2011 au moins, vraisemblablement depuis plus longtemps. En tout cas, cela nous a rappelé qu'en 2011 les services de M^{me} Esther Alder ont été saisis de cette thématique et que c'est donc le moment d'en parler.

Deuxième élément que vous avez évoqué: pour vous, dès qu'une prestation de ce type pourrait profiter à l'ensemble de la population, pas seulement à une clientèle particulière – sous-entendu la vôtre –, c'est l'impôt qui devra la financer. On devra augmenter le centime additionnel, lequel n'a pas été augmenté depuis quelques décennies, malgré les nombreuses prestations créées par la gauche ces dernières années.

Notre position, c'est de considérer que si un jour on en vient à réduire le prix de pension, la compensation ne passera pas naturellement par une augmentation du centime additionnel, mais par des réallocations. Esther Alder a prouvé hier, par la création du poste de déléguée à la personne âgée, qu'elle pouvait créer de nouvelles prestations sans augmentation du budget, puisque cela a été fait par des réallocations de postes des Unités d'action communautaire (UAC). Elle a fait la démonstration qu'on peut adapter les prestations à de nouvelles problématiques, sans pour autant augmenter les impôts.

Alors, que demandons-nous par la motion M-1052? D'abord, je tiens à remercier la commission qui a travaillé assidûment sur cette question. Le rapport était pendant depuis dix-huit mois, donc il était important de le traiter. La commission, à une large majorité, soit à l'unanimité moins quelques abstentions, a soutenu notre proposition, qui était dans le fond assez modeste: il s'agissait de demander au Conseil administratif qu'il élabore un certain nombre de modèles de calcul pour étudier l'impact sur les finances publiques d'une réduction du prix de pension payé par les parents pour la prise en charge de leurs enfants en crèche.

Je salue le travail de la commission qui a travaillé sur cette thématique. On avait prévu initialement, on avait mentionné un taux de réduction de 20% linéaire. La commission avait jugé qu'il n'était pas pertinent de tabler sur ce taux. Si notre Conseil renvoie ce rapport au Conseil administratif, nous nous réjouissons néanmoins de voir le rapport du Conseil administratif.

Pourquoi estimons-nous important de parler de cette thématique et surtout de réduire ce prix de pension? Parce que, depuis bientôt vingt-cinq ans, cette grille tarifaire n'a pas été adaptée, alors que parallèlement l'inflation et le prix de certains biens ont considérablement augmenté – je pense à la cotisation à l'assurance-maladie, au coût des loyers... Un certain nombre de postes pèsent lourdement dans le budget familial et il nous semble opportun d'alléger celui du prix des pensions.

Un certain nombre d'études parues récemment, en juin de l'année passée, dont une de la Confédération et une d'Avenir Suisse, constatent que ce prix de pension est, comparativement à celui payé par nos voisins allemands, autrichiens et français, extrêmement élevé en Suisse. C'est là une première raison de se poser des questions. Une autre étude d'Avenir Suisse relevait que ce prix de pension pesait donc très lourdement sur le budget des familles, ce qui constituait un obstacle pour un certain nombre de femmes pour accéder au marché du travail, puisqu'une bonne partie du revenu familial se trouvait affecté au paiement de la pension. Cela revenait donc à renvoyer les femmes au foyer, ce qui n'est pas dans la politique du Parti démocrate-chrétien, qui promulgue une politique permettant de concilier vie de famille et vie professionnelle, avec l'accès des femmes au marché du travail.

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

Un autre constat, c'est que les prix pratiqués sont également un obstacle à la natalité, parce qu'il faut pouvoir sortir cet important montant. Pour rappel, une famille avec un enfant à plein temps en crèche et qui bénéficie d'un revenu de 150 000 francs paiera 18 000 francs par année; cela correspond à 1600 francs par mois, onze mois par an.

Je crois que j'ai dit l'essentiel sur la nécessité d'intervenir quant au prix des pensions en IPE. Un dernier élément encore, peut-être: la Ville de Genève n'a pas beaucoup de leviers pour améliorer le pouvoir d'achat des familles, et la solution que nous proposons en est un. C'est en particulier – et là je m'adresse directement à la conseillère administrative en charge de ce domaine – un thème important pour le débat budgétaire à venir. Nous souhaitons donc recevoir le rapport du Conseil administratif non pas dans trois ans, mais à temps pour le débat budgétaire de décembre. Cela devrait être relativement facile dans la mesure où, il y a dix-huit mois, vous étiez venue en commission, Madame la conseillère administrative, avec des éléments déjà très élaborés. Vous pourrez donc, je l'espère, nous fournir ce rapport dans les prochaines semaines pour que nous puissions débattre du budget de façon sereine et avec des éléments chiffrés.

Je vous remercie donc de renvoyer le rapport M-1052 A au Conseil administratif.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chers collègues, en préambule, une remarque d'Ensemble à gauche: bien sûr, les besoins de la petite enfance ont augmenté depuis vingt-trois ans que le barème actuel est en vigueur. Cela correspond à tout un changement au niveau social et, pour Ensemble à gauche, il est évident qu'à moyen terme la petite enfance devrait acquérir le même statut que l'école publique et être financée uniquement par les impôts, comme ma préopinante l'a évoqué. Cela veut dire que la collectivité publique assumerait la prise en charge des enfants, y compris de ceux âgés de 0 à 4 ans, comme c'est le cas dès 4 ans avec l'entrée dans la scolarité obligatoire. Cela veut dire que la collectivité s'engagerait de manière plus importante et faciliterait le choix d'avoir des enfants.

Cela correspond aussi au fait qu'un nombre important de femmes ont une activité professionnelle, pour certaines à responsabilités, et que, en conséquence, de plus en plus de familles recourent aux services des IPE. Par exemple, au moment de la mise en vigueur du barème actuel, 60% des femmes avaient une activité professionnelle. En 2012, cette proportion s'élevait à 77%. Les prix se trouvent dans la brochure sur la petite enfance distribuée récemment. Cela, c'est pour l'avenir; nous aimerions que la Ville et la société en général puissent s'engager dans ce sens-là.

Revenons à la situation actuelle et aux deux motions traitées par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. On a donc ce barème qui date de 1992,

basé sur le principe d'un taux d'effort croissant par tranches de 2000 francs sur un revenu de minimum 30 000 francs et maximum 150 000 francs – mais pas encore sur le RDU, bien qu'il en soit effectivement question. Ce barème est conforme à la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour J 6 29 ainsi qu'à son règlement d'application. Nous avons entendu lors des auditions en commission que ce système présente des défauts, par exemple que le taux d'effort est toujours calculé à la limite de la tranche supérieure. Les personnes qui ont un revenu annuel entre 0 et 30 000 francs vont donc payer 9000 francs par an comme celles qui gagnent effectivement 30 000 francs, et ainsi de suite pour chaque tranche. Ce système entraîne donc une certaine injustice, tout particulièrement pour les familles avec de bas revenus. La motion M-859 prend cela en compte et nous vous demandons donc de l'accepter.

Actuellement, tout un travail est mené pour trouver un système qui ne présenterait plus cet effet de seuil défavorable aux revenus modestes. Une autre question que nous avons également discutée est celle du plafonnement de la prise en considération des revenus à 150 000 francs. Une famille gagnant 200 000 ou 300 000 francs paiera le même montant que celle gagnant 150 000 francs. La question se pose donc aussi d'adapter le barème pour que des familles aux revenus dépassant 150 000 francs contribuent désormais de manière plus importante, d'autant que les revenus ont également augmenté en vingt-trois ans. Le travail en cours sur cette question vise aussi à harmoniser les barèmes entre les différentes communes.

Nous trouvons important de revoir les conditions actuelles; toutefois, à Ensemble à gauche, nous ne souhaitons pas que ce soit un obstacle à une adaptation rapide d'une situation qui devient toujours plus injuste au fil du temps. Nous pensons qu'il est important de prendre en compte en priorité les familles dont la situation est le plus précaire...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Brigitte Studer. ... et qu'une progression puisse avoir lieu pour qu'on arrive à une solution plus juste. Il est clair que nous ne soutenons pas la motion M-1052 telle qu'elle a été présentée à la commission. Une augmentation linéaire ne serait certes pas envisageable, mais la commission a abouti à une version amendée qui nous paraît plus réalisable.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les différents intervenants ayant présenté les éléments contextuels concernant ces deux motions sur le prix des pensions en IPE, je m'en tiendrai aux faits.

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

Les Verts sont favorables au développement des modes d'accueil collectif des enfants, par exemple les crèches et les espaces de vie infantine (EVE). Evidemment, il faut répondre aux attentes des familles, telles que la socialisation des enfants et la possibilité de conjuguer la vie familiale, le travail et l'épanouissement personnel. Les parents désirent aussi que les IPE accompagnent le développement de leur enfant tout en assurant sa sécurité, avec un personnel compétent et des locaux adaptés.

L'une des principales attentes parentales est de trouver une place de crèche pour chacun de leurs enfants. A ce jour, le besoin en places d'accueil collectif est couvert à 85%. Nous voulons qu'il soit couvert à 100% d'ici à 2020. Afin de répondre aux possibilités financières des familles, les Verts sont favorables à la révision des tarifs des crèches. En effet, la grille salariale date de 1992; il faut l'adapter à la réalité actuelle et prendre en compte la perte de pouvoir d'achat de la classe moyenne.

Actuellement, l'Association des communes genevoises (ACG) est en train d'élaborer cinq modèles de barèmes de calcul harmonisé, et le barème choisi devrait entrer en vigueur pour la rentrée scolaire 2016-2017.

Pour les Verts, il est primordial que les tarifs proposés soient adaptés au revenu familial par, entre autres, un taux d'effort progressif. Il faut éviter qu'un très petit revenu – moins de 30 000 francs par an – devienne un obstacle pour obtenir une place de crèche. La hausse du nombre de places de crèche, d'accueil collectif ainsi que le maintien des prestations coûtent, comme cela a été dit précédemment, 40 000 francs par an, dont un quart est couvert par le paiement des parents. Il est donc important de trouver le juste équilibre financier entre un prix abordable pour les bourses familiales et la couverture des coûts relatifs à l'accueil d'un enfant.

Afin de maintenir l'équilibre financier, les Verts pensent qu'il n'est pas adéquat de diminuer la moyenne tarifaire d'une place de crèche, car cela prêterait le développement de nouvelles places d'accueil; on ne répondrait donc plus aux attentes et besoins des familles. Pour la même raison, les Verts sont contre le dé plafonnement du revenu supérieur des tarifs, car les parents qui ont un revenu confortable pourraient retirer leur enfant de la crèche et le risque de la diminution des recettes serait alors important. Pour cette raison, les Verts demandent le maintien du barème en vigueur jusqu'à ce qu'il y ait une possibilité de faire un choix avec de nouveaux tarifs.

Compte tenu des éléments présentés, les Verts acceptent les deux motions telles qu'amendées.

M^{me} Martine Sumi (S). Je prends rapidement la parole. Monsieur le président, vous qui avez eu la mansuétude de me laisser parler un peu plus longtemps, puisque j'avais deux rapports à présenter, vous transmettez à M. Lionel

Ricou que ces deux rapports, que j'ai écrits, sont le reflet des travaux en commission; bien entendu, vous les avez lus.

Je suis également intervenue en tant que représentante de mon groupe et c'est dans ce cadre-là que j'ai complété mes arguments avec une petite histoire sur les IPE et avec la prise de position de mon groupe, qui se retrouve passablement dans celle de l'Alternative.

Concernant des crèches meilleur marché, la population n'en veut pas! Les familles n'en veulent pas. Le 9 février 2014, par un référendum portant des milliers de signatures, la population a largement refusé les crèches au rabais que le Canton voulait imposer par des baisses du taux d'encadrement des enfants. Non, la population ne veut pas d'IPE au rabais!

M. Vincent Subilia (LR). S'il est un sujet fédérateur dans cette enceinte – et il faut s'en réjouir, car de tels sujets sont rares –, c'est bien celui de la petite enfance. Comme d'autres, le Parti libéral-radical – nous ne détenons pas le monopole en la matière – a toujours eu pour objectif prioritaire de nous doter d'infrastructures de qualité qui permettent d'accueillir nos chères têtes blondes – ou brunes, par ailleurs.

C'est avec conviction que notre famille politique soutiendra l'exercice qui consiste à réévaluer un barème tarifaire, dès lors que, chacun ici l'a bien compris, la donne a évolué depuis 1992. Un toilettage du système de paiement des crèches paraît judicieux ou, à tout le moins, pertinent.

Toutefois, nous souhaitons émettre deux réserves, qui me paraissent essentielles. Premièrement, nous l'avons dit et nous le répétons – c'est notre credo –, il est exclu à nos yeux qu'une telle réévaluation des barèmes se traduise par une augmentation de la charge fiscale. Nous considérons que celle-ci est déjà suffisamment élevée, et ce n'est pas la classe moyenne qui nous contredira. Il est exclu que les pensions en crèche soient assimilées à une deuxième ponction fiscale, comme c'est souvent le cas en Ville de Genève.

Le corollaire à cela, et c'est la seconde réserve que nous émettons, c'est que si par hypothèse une augmentation du coût de la prise en charge en crèche advenait, il nous paraît tout à fait exclu que cela se fasse au détriment de la classe moyenne. J'entends qu'il y a là de la sémantique et que chacun aura sa définition de ce que l'on peut considérer comme la classe moyenne, mais un constat peut être fait sur lequel j'imagine que beaucoup s'accordent: trop souvent, en ville de Genève – une ville dont je rappelle que le tiers de la population, selon les estimations dont on dispose – 34%, me corrige-t-on, et c'est beaucoup trop –, ne paie pas un centime de dîme publique, et c'est ce même tiers qui bénéficie à nouveau de prestations sociales de qualité au détriment de ceux qui, statistiquement, sont la vache à

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

lait, cette fameuse classe moyenne. Il est donc absolument exclu qu'elle se trouve péjorée, je le dis et je le répète, par une révision des barèmes à la hausse.

Si nous nous dirigeons vers un amendement des coûts de prise en charge – et personne ici ne souhaite d'institutions au rabais – il s'agirait de se montrer créatif, de trouver des solutions, au moyen d'arbitrages budgétaires subtils, dont on a vu qu'avec un minimum de créativité ils paraissent souvent envisageables, pour parvenir à équilibrer ces budgets. C'est le sens de l'appel qui avait été lancé le 1^{er} juin et des démarches menées par la majorité des membres de cette enceinte concernant le budget qui nous a été présenté.

Mesdames et Messieurs, cela nous paraît essentiel non seulement pour les considérations que nous formulons et les principes qui nous animent, mais aussi – et cela a été dit dans le rapport de façon tout à fait explicite – parce qu'il y a là un certain nombre de risques. Prenez le cas d'une augmentation des coûts de prise en charge en crèche: celle-ci se traduirait – et on a beau me dire le contraire, je n'en crois pas un traître mot – par une érosion de la fréquentation des crèches par celles et ceux précisément qui ont les moyens de payer le prix le plus élevé, donc de celles et ceux qui de manière immanquable en ville de Genève sont ceux qui délient les cordons de la bourse pour payer – et c'est normal dans une certaine mesure, cependant on est en train d'atteindre là une limite qui ne me paraît pas devoir être franchie.

La question est de savoir où l'on pose le curseur, et ce n'est pas uniquement valable en ce qui concerne les crèches, mais de manière générale. On est en train de franchir la ligne rouge, d'engager un déséquilibre entre celles et ceux – et nous ici en faisons partie – qui, de bonne foi et souvent de bonne volonté, sont disposés à contribuer à l'effort collectif, et celles et ceux qui en bénéficient. Il y a là un équilibre à trouver, par contre l'on bascule immanquablement – et on l'observe de façon croissante en ville de Genève – dans une zone de déséquilibre. Certains, dont je suis, louaient les mérites de la crèche comme étant un très bel instrument pédagogique – je tiens d'ailleurs ici à saluer l'excellent travail fourni dans le domaine de la petite enfance –, en revanche cela tient aussi, tel que mentionné dans le rapport, à la mixité sociale que les crèches peuvent offrir, ce qui nous paraît tout à fait essentiel. Si l'on devait se diriger vers un schéma où l'augmentation de prise en charge serait telle qu'un certain nombre de parents se tourneraient vers un système privé, non seulement cela péjorerait les finances qui permettent d'entretenir des crèches de qualité, mais également cette fameuse mixité sociale que nous appelons de nos vœux.

Il existe un second corollaire à tout cela, et je crois qu'il n'y a pas besoin d'être au bénéfice d'une thèse du Massachusetts Institute of Technology pour le savoir, il s'agit d'un phénomène bien connu en ville de Genève comme ailleurs, soit l'augmentation du travail au noir, auquel des familles pourraient être tentées

de recourir en faisant appel à une main-d'œuvre non déclarée et meilleur marché; ce n'est certainement pas le système que nous souhaitons promouvoir.

Mesdames et Messieurs, les considérations que je viens d'exposer reviennent finalement à un constat qui s'impose pour chacune des décisions que nous sommes amenés à prendre, à savoir celui d'une minorité qui paie trop souvent pour une majorité. Ceux qui, trop souvent, ont d'excellentes idées pour dépenser les deniers publics n'ont jamais de riches idées pour générer des recettes additionnelles. Si l'on devait se diriger vers une augmentation de coût de prise en charge de crèche, il faudrait que cela s'opère au détriment d'autres types de prestations, en faisant des arbitrages douloureux, lesquels nous attendent, à n'en pas douter.

Je vous remercie de votre attention.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je suis heureux d'entendre qu'une majorité se dessine pour soutenir la motion M-1052, car effectivement le prix des crèches est aujourd'hui inabordable pour la classe moyenne. En ville de Genève particulièrement, si les gens veulent vivre dignement, lorsqu'ils sont en couple, ils sont pratiquement obligés de travailler les deux, donc s'ils ont des enfants, il faut bien qu'ils les mettent quelque part, et en premier lieu à la crèche! Or, c'est déjà la croix et la bannière pour trouver une place et, si on ne veut pas prendre des voies illégales, comme l'évoquait M. Subilia, il faudra qu'on corrige les tarifs des crèches, qui sont simplement inabordables pour la classe moyenne. M^{me} Sumi, dans le rapport M-1052 A, nous a communiqué le niveau que peuvent atteindre les tarifs selon les salaires annuels.

Il est important de prendre une décision à ce propos, car la Ville de Genève a les moyens de faire baisser les prix, qui n'ont pas été modifiés depuis plus de vingt ans, nous dit-on. On peut prendre un exemple tiré du rapport: un couple qui gagne 160 000 francs, ce qui représente deux salaires de fonctionnaires ordinaires, paiera 18 000 francs de pension par année. C'est juste infernal! Comment voulez-vous que les gens vivent, avec un appartement de quatre pièces qui coûte 2500 francs par mois? Enfin, vous connaissez le coût de la vie en ville de Genève... Ce n'est pas supportable. Alors, que vont faire ces gens, s'ils n'ont pas de grand-mère qui puisse garder les enfants à la maison? Ils vont passer par des personnes qui travaillent au noir, des mamans de jour qui font cela à la petite semaine, avec tous les risques que cela comporte.

Nous allons donc soutenir la motion M-1052, qui découle du bon sens. Je voudrais aussi préciser, Mesdames et Messieurs, que le coût des crèches, aujourd'hui, n'autorise finalement que les pendulaires à en profiter, encore une fois, ou les frontaliers. Ces derniers, en effet, ont largement les moyens de se payer une crèche, étant donné le coût de la vie en France. Le Genevois qui habite Genève,

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

quant à lui, se retrouve emprisonné dans ce système et n'arrivera plus à assumer le coût de la crèche. Malgré ce que vous pensez, il y a également des frontaliers qui profitent des crèches! Tant mieux s'ils peuvent s'offrir cela, cependant vu le nombre de places disponibles, et vu leur prix, je trouve que c'est encore une fois au détriment des Genevois.

On ne peut qu'enjoindre au Conseil administratif de trouver des solutions et de recalculer ces prix. Encore une fois – je l'avais déjà dit – je trouve totalement aberrant que les crèches assomment les parents de demandes de documents à fournir pour calculer le prix de la pension, alors que le RDU existe depuis plusieurs années. Est-il impossible aux crèches d'appliquer leur barème simplement en se référant au RDU? Il suffirait de ce document pour pouvoir calculer le coût. Mais non! Il faut l'attestation de ceci, de cela... c'est une ronde infernale de papiers à fournir pour pouvoir calculer le prix d'une pension alors que le RDU existe, mais les crèches refusent de l'appliquer, et c'est inadmissible!

J'ajoute encore que je trouve bien dommage que M^{me} Sumi, la rapporteuse, confonde son rôle de rapporteuse avec celui de représentante de son groupe. En effet, les commentaires sur le référendum de février 2014 concernant le taux d'encadrement en crèche n'ont rien à voir avec le sujet que nous traitons. S'ils ont défendu une position et qu'ils ont gagné, tant mieux pour eux, mais c'est là un petit abus de la gauche d'utiliser cet argument. Si, à Genève, on ne veut pas baisser le taux d'encadrement, à Neuchâtel on s'en accommode très bien.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Au sujet de ce projet de réévaluation des tarifs en crèche, nous sommes tous assez favorables à la discussion. Seulement, une fois de plus, on a l'impression que c'est la classe moyenne qui risque d'en faire les frais. L'une de mes préopinantes a clairement énoncé que le but de la gauche était la gratuité des crèches, financées par la communauté publique. Toutefois, lorsqu'on dit gratuit, ce n'est jamais gratuit. Cela signifie clairement une augmentation des charges. Or on a bien vu que notre budget n'est pas une affaire facile. Ce sera donc gratuit pour certains, mais il faudra bien payer le coût des crèches.

Une demande a été faite de diminuer les frais pour les familles aux revenus inférieurs à 30 000 francs. On peut bien entendu en discuter; nous pouvons tous nous demander si, en gagnant cela, payer 245 francs par mois ne représente pas un taux d'effort considérable... Cependant, il faudrait aussi se demander si ces 30 000 francs correspondent à un travail à plein temps. On connaît cette stratégie consistant à ne pas atteindre un certain niveau salarial parce qu'on est finalement gagnant: on reçoit une aide au logement, on ne paie pas d'assurance-maladie, ni d'impôts, et on ne paiera pour ainsi dire rien pour la crèche. Cela vaudrait donc la peine de savoir si on parle de revenus pour un travail à 100% lorsqu'on parle de revenus inférieurs à 30 000 francs.

Dans ce projet de réévaluation, on propose aussi d'augmenter la participation des familles qui gagnent plus de 150 000 francs par an, soit le plafond actuel. Je vous pose donc la question: un couple dont chacun gagne 6500 francs, est-ce que ce sont des gens richissimes? Devraient-ils payer des sommes astronomiques pour placer leur enfant en crèche? Comme l'ont dit certains de mes préopinants, ils vont les mettre dans des crèches privées, en se disant qu'ainsi ils ne paieront pas davantage et qu'ils bénéficieront d'un assez bon service, puisque celui-ci sera payant...

Actuellement, il existe un écart entre ceux qui paient le plus petit montant, soit 245 francs par mois, et ceux qui paient le plus haut, soit 1636 francs. Avec cette réévaluation, on souhaite baisser le plus petit montant de 245 francs. On peut discuter d'un petit coup de pouce supplémentaire pour les familles très nécessiteuses, mais on voudrait en plus augmenter le tarif le plus élevé, voire carrément supprimer tout plafond. Dans le cas d'une famille millionnaire, on pourrait lui demander, pourquoi pas, 6000 ou 8000 francs par mois! Selon le projet actuel qui nous est présenté, je crois qu'on arriverait à 2200 francs par mois, donc à des écarts intolérables.

De telles inégalités dans les tarifs risquent d'éroder sérieusement la cohésion sociale. Je pense qu'il faut y réfléchir. Quand on paie des tarifs si différents pour la même prestation, la classe moyenne en a assez, à un moment donné. Elle commence à en avoir marre d'être doublement pénalisée! Elle est pénalisée par ses impôts, car elle subit une forte imposition, ce qui signifie qu'elle finance déjà largement les IPE, et en plus elle va payer un prix de pension plus élevé de 1000% par rapport au tarif appliqué aux petits revenus.

Aider les familles nécessiteuses, réévaluer la tarification des pensions en crèche, oui, sous certaines conditions, surtout celle que la petite enfance ne soit pas le nouveau cheval de bataille de la gauche, qui veut accorder la gratuité sur tout, mais en faisant toujours payer la classe moyenne. Nous entrerons donc en matière sur ce sujet aux conditions émises notamment par mon groupe.

M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S). Je ne m'exprimerai pas beaucoup sur le fond des deux motions, puisque ma camarade Martine Sumi l'a fait de manière tout à fait exemplaire et détaillée. En revanche, je souhaitais réagir à certains propos tenus dans cette enceinte – vous transmettez, Monsieur le président. Je suis notamment assez outrée par les propos de M. Subilia et de M^{me} Rouillet, qui nous disent que la vache à lait, dans ce canton, ce sont quelques personnes nanties qui paient pour un tiers des citoyens et citoyennes qui ne paient pas d'impôts. Vous êtes-vous demandé pourquoi ils ne paient pas d'impôts? Peut-être que leur salaire n'est pas suffisant... En effet, je ne pense pas que le fisc leur fasse de faveur, car je peux vous garantir que l'administration fiscale cantonale suit le contribuable avec attention et qu'en général, quand on veut lui échapper, il faut vraiment être

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

doué! Si ces personnes ne paient pas d'impôts, c'est qu'elles ne perçoivent tout simplement pas de salaire suffisant. (*Applaudissements.*)

D'ailleurs, les membres du Parti démocrate-chrétien qui arguaient en commission que le coût de la vie était de plus en plus élevé, que les primes d'assurance-maladie sont extraordinairement lourdes, que les salaires de la classe moyenne sont insuffisants – à ce propos, il faudrait que nous définissions ce qu'est la classe moyenne – ne se sont pas beaucoup manifestés lorsque nous avons l'occasion de voter sur le salaire minimum... Quatre mille francs, ce n'est pourtant pas un salaire extraordinaire! Pourtant, personne à droite n'a voulu soutenir cette initiative et la gauche s'est trouvée isolée sur cette thématique.

Il est donc un peu facile aujourd'hui de fustiger ceux qui ne paient pas d'impôts et qui, prétendument, profiteraient des autres. Quant à ceux qui en paient et qui ont les moyens d'être indépendants, je souhaite leur poser une question subsidiaire: ne pratiqueraient-ils pas quelque peu l'optimisation fiscale, pour se soustraire à l'impôt? (*Applaudissements.*) Sur tout cela, on ne se pose pas de questions...

Dernier point: mes préopinantes de l'Alternative ont évoqué le souhait de la gauche qu'à terme les crèches soient gratuites. Aujourd'hui, plus personne ne se demande pourquoi l'école publique est gratuite. Pourquoi serait-il donc incongru que les crèches le soient également? Je pense qu'on n'y arrivera pas d'un coup, mais que c'est ce vers quoi on devrait tendre. Réfléchissez-y donc, Mesdames et Messieurs de la droite, qui donnez toujours des leçons! En conclusion, je vous invite à accepter la motion M-859; quant à la motion M-1052, nous l'accepterons, pour parvenir à un consensus. (*Applaudissements.*)

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Je souhaiterais développer un aspect que je n'ai pas eu le temps d'aborder lors de ma précédente intervention, en réponse à certains arguments en rapport avec la mixité. On a évoqué la crainte que des personnes fortunées quittent les crèches si elles devaient y contribuer davantage.

Or, en commission, nous avons vu que les montants sont assez différents selon la commune – la ville de Genève, notamment, n'est pas l'endroit le moins cher pour les bas salaires. Quant aux salaires maximaux, il y a également des différences. La prise en charge des enfants dans les écoles privées est bien plus chère que dans les IPE de la Ville. Certaines crèches privées, quant à elles, pratiquent des tarifs nettement plus élevés. On a cité l'exemple d'une crèche qui venait d'ouvrir et qui pratiquait des tarifs vraiment très hauts, et malgré cela il n'y a eu aucun problème pour la remplir très rapidement. Pourquoi cela?

Une des raisons est que, ces dernières années, on a démontré la qualité de la prise en charge offerte dans ces structures, et bien des familles, y compris cer-

taines à hauts revenus, souhaitent que leurs enfants puissent participer à une vie collective. Pour nous, cette crainte de voir se perdre cette mixité-là n'est donc pas un argument.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Pour ma part, j'ai été étonnée par la confusion de genres faite par ma préopinante socialiste, M^{me} Fehlmann Rielle, dans sa réplique à M. Subilia et M^{me} Roulet, notamment. Elle a totalement confondu le fait que l'on dise qu'on en a assez de payer pour les autres avec le fait de fustiger quelqu'un. Personne n'a été fustigé! Il ne s'agit absolument pas de cela! Ce ne sont pas là les propos qui ont été tenus; ce n'est pas l'esprit de la chose.

Ensuite, ma préopinante, M^{me} Fehlmann Rielle, a déclaré que, lorsqu'on était un peu plus aisé, on bénéficiait d'aménagements fiscaux. Quant à cela, il faut voir de quoi on parle: s'il s'agit de frauder le fisc, je dis que c'est honteux et que chacun doit assumer sa part dans la société; en revanche, je vous rappelle que charité bien ordonnée commence par soi-même. C'est un principe plusieurs fois millénaire que nous appliquons. On cherche toujours à protéger soi-même et les siens avant d'étendre le cercle. Déclarer ses revenus et ses charges sans rien omettre, avec l'aide d'une fiduciaire comme conseil, oui – tout le monde est à même de le faire et je ne vois pas ce qu'on peut reprocher à cela.

Monsieur le président, je vous prie de transmettre à ma préopinante que les donateurs de leçons ne sont pas à droite. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les donateurs de leçons viennent systématiquement de la gauche. Ils croient détenir une morale supérieure à toutes les autres. Eh bien non, ce n'est pas le cas. Nous en avons plus qu'assez de vos leçons de morale! (*Applaudissements.*)

M. Vincent Subilia (LR). Je m'autorise à reprendre la parole dès lors que j'ai le sentiment, dans une certaine mesure, d'avoir été mis en cause; cela a été souligné par M^{me} Magnin, ce dont je la remercie. Je disais en préambule qu'il ne s'agissait pas ici de polémiquer. S'il y a bien un sujet, une fois n'est pas coutume, qui est fédérateur, c'est celui de la petite enfance. Nous sommes ici pour trouver des solutions constructives nous permettant de dégager des pistes viables en matière de financement des infrastructures de la petite enfance.

Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Fehlmann Rielle que lorsqu'elle utilise le terme «outrée», je considère, d'un point de vue sémantique, qu'il conviendrait de le réserver à des problématiques autrement plus graves, telle celle dont on vient de débattre en urgence tout à l'heure. A mon tour d'être outré par votre conception des choses, vous qui demandez systématiquement à ceux qui en ont les moyens de passer à la caisse pour financer les prestations que vous

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

appelez de vos vœux. Peut-être qu'ils ont les moyens parce qu'ils se les donnent, ces moyens! (*Applaudissements.*) C'est peut-être là que réside la différence de vues et la posture existentielle qui nous séparent.

Il ne s'agit pas de fustiger le tiers de la population, et même davantage, qui ne paie pas d'impôts – vous me savez suffisamment consensuel; cela ne viendra certainement pas de ma bouche. Il s'agit de poser un constat qui me paraît alarmant en termes d'équilibre des forces économiques en présence et de faire, pour le surplus, une observation que même une personne de vos rangs pourrait faire: si j'ai le sentiment d'être traité de manière systématique au bénéfice des autres, eh bien, si j'en ai les moyens, j'irai voir ailleurs si l'herbe y est plus verte! C'est pour cela que les initiatives dont vous nous assommez systématiquement et qui visent précisément à vulnérabiliser notre tissu économique, au détriment des plus riches, que vous fustigez de façon dogmatique, sont nuisibles à la bonne tenue de notre économie et donc au financement des crèches que vous appelez de vos vœux. Mais tant et aussi longtemps que ce raisonnement intellectuel ne se sera pas fait jour, nous resterons dans cette posture dogmatique.

On pourrait imaginer être créatif, inventif. Soyons-le! Vous me reprochiez d'avoir mis en cause celles et ceux qui ne paient pas d'impôts parce qu'ils n'ont pas d'emploi. Cela peut arriver à tout le monde, y compris à ceux de nos rangs. Il ne s'agit pas de pointer un doigt accusateur, en revanche on pourrait se demander si, par hypothèse, celles et ceux qui n'ont pas d'emploi doivent bénéficier automatiquement d'une place en crèche à 100% pour leur permettre de trouver un emploi. On pourrait imaginer, par exemple, que ce soit plutôt un 50%. Il n'y a pas de tabou. On pourra l'évoquer dans le cadre de la réévaluation des barèmes; il faudra avoir le courage d'évoquer aussi ce type de perspectives.

M^{me} Fehlmann Rielle nous expose une antithèse manifeste, lorsqu'elle dit que le fisc veille à ce que chaque denier soit versé – oui, c'est vrai, il veille, avec la sévérité qu'on lui connaît, et tant mieux! –, mais qu'en même temps elle parle d'optimisation fiscale. Vous êtes, Madame – vous transmettez, Monsieur le président –, dans des schémas probablement dépassés – archaïques, me souffle-t-on, et c'est certainement le terme qui sied. Chacun ici a bien mesuré que l'on évolue dans une ère de transparence accrue, où, croyez-le, Madame, pour pouvoir échapper à l'œil vigilant du fisc, c'est sous d'autres latitudes qu'il faut sévir, pas en ville de Genève, ni même en Suisse. Le constat est posé.

Je crois que ce qui, sur les bancs de la droite, nous unit véritablement, c'est le constat que les initiatives que vous diligentez, telles celles sur le salaire minimum ou la cinquième semaine de vacances, se traduisent non seulement par une perte d'attractivité de la place économique suisse mais surtout, dans le cas qui nous occupe, par une perte de moyens financiers destinés à des prestations sociales que chacun ici qualifie de prestations de qualité. (*Applaudissements.*)

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, c'est un débat riche, presque un débat gauche-droite, en tout cas un débat de société.

En réponse aux propos entendus, je crois qu'il est important de mettre les choses en rapport. Par exemple, lorsqu'on gagne 50 000 francs par année et qu'on a payé toutes ses charges mensuelles, il reste peut-être 1500 à 2000 francs par mois pour vivre. Lorsqu'on en gagne 300 000 et qu'on a tout payé, les impôts, la crèche, les assurances, il reste quand même beaucoup plus! Je crois donc qu'il ne faut pas pleurer sur ces derniers et prétendre que les autres ont bien voulu gagner si peu et dépendre de l'impôt des autres.

La petite enfance, en Ville de Genève, pèse environ 87 millions. C'est beaucoup, mais cela résulte d'une volonté du Conseil municipal ainsi que de l'exécutif de développer les places de crèche. Aujourd'hui, nous parlons des tarifs, qui n'ont pas été réactualisés depuis 1992, comme cela a été souligné par la rapporteuse. Vous avez fait référence à l'augmentation du coût de la vie, mais les salaires aussi ont augmenté depuis! Ce barème est-il juste ou pas? Je crois que ce que les parents souhaitent véritablement, c'est d'avoir une place en crèche. L'effort de la Ville en la matière est conséquent, puisque cette année encore nous allons ouvrir de nouvelles places, et que nous espérons, à l'horizon 2020, tendre à répondre à 100% des besoins exprimés par les familles.

Qu'a-t-il été dit en commission sur ces deux motions? En mars – donc c'est beaucoup plus récent que ce que vous vouliez bien faire croire, Monsieur Ricou – j'étais venue à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour évoquer les différents principes qui allaient animer le Service de la petite enfance pour réformer ces tarifs. D'abord, j'ai cité l'harmonisation avec les autres communes du canton, selon la demande de la Cour des comptes. Ensuite, comme souligné par M. Spuhler, il a été question de la manière de calculer ces prix de pension; je vous rappelle d'ailleurs que nous parlons ici de revenus nets et non de revenus bruts. Que demande-t-on alors aux familles? Il est vrai qu'on leur demande un certain nombre de justificatifs, et le RDU serait l'outil idéal pour le calcul du prix, à cela près que ce document est établi avec un différentiel de deux ans. Une discussion a lieu actuellement avec le Canton pour parvenir à un différentiel d'un an.

Aujourd'hui, vous l'avez dit, la tarification se fait par paliers, mais nous aimerions nous diriger vers une tarification qui soit tout à fait progressive pour éviter les effets de seuil. Nous souhaitons également tenir compte de la capacité des familles à assumer ces coûts. Concernant le débat autour de la définition de la classe moyenne, les statistiques cantonales la situent à un revenu de 100 000 francs par an; certains, à droite, la situent beaucoup plus haut... On pourrait en discuter à l'infini. Ce que nous souhaiterions, c'est plafonner le prix des

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

pensions à un niveau raisonnable, avec une opération neutre sur les recettes. En effet, Monsieur Ricou, vous me disiez que je trouvais bien les ressources pour ma déléguée aux aînés, mais je vous rappelle qu'un poste, c'est 100 000 francs. La proposition de la droite élargie de plafonner à 1000 francs le tarif du prix de pension reviendrait à un manque de 7 ou 8 millions. Il y a tout de même des nuances à respecter! On ne trouve pas aussi facilement une telle somme, contrairement à ce que vous dites. Nous souhaitons donc que cette opération soit neutre.

Sachez que nous travaillons avec les autres communes, car une des critiques de la Cour des comptes concernait justement cette différence entre les tarifs pratiqués dans les différentes communes. Il s'agit là également d'une priorité de l'Union des villes suisses. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes déjà réunis en début d'année. Ensuite, il y a eu les élections et certains magistrats ont changé; pendant l'été, nous nous sommes rencontrés. Prochainement, les services des grandes communes vont rencontrer les responsables du RDU. Donc, les choses avancent. Vous me demandez de vous fournir un tableau d'ici à la fin de l'année. Nous ferons notre possible, mais je pense qu'il ne faut pas nous éparpiller et qu'il serait plus judicieux que nous trouvions une solution, idéalement intercommunale, afin de définir des bases communes pour établir cette tarification. Il est important pour les familles que la tarification ne change pas constamment.

Voilà donc ce que fait le Service de la petite enfance et à quoi je m'étais engagée auprès de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Je suis tout à fait prête, puisqu'il y a beaucoup de nouveaux élus, à présenter en commission le travail qui a été fait – Madame la présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, je suis à votre disposition. Le cas échéant, nous pourrions ainsi évoquer toute la complexité de ce dossier.

Vous allez donc me renvoyer ces rapports et nous aurons six mois pour y répondre. Nous travaillerons dans l'intérêt des enfants, des familles ainsi que des finances publiques, car c'est important.

M. Adrien Genecand (LR). A mon grand regret, il y a ici une certaine forme de dogmatisme, ainsi que l'a exprimé avec beaucoup de clarté mon collègue Vincent Subilia. Quand, Madame la maire, vous dites qu'il y a deux types de familles, l'un avec 50 000 francs de revenu annuel et l'autre avec 300 000 francs, c'est parfaitement scandaleux. Vous pourriez me le dire dans autant de langues que vous le faites dans le courrier envoyé à toutes les familles, y compris celles gagnant 300 000 francs et que vous conspuez ce soir, courrier par lequel vous offrez la possibilité de toucher une allocation familiale de 180 francs. Peut-être sont-elles dans le besoin, peut-être pas, mais en attendant on leur envoie quand même la lettre. «Je, Madame la maire» autorise à donner une allocation, avec votre argent – non, ce n'est pas votre argent, évidemment, c'est celui des contri-

buables, mais vous vous permettez dans ce courrier parfaitement scandaleux d'utiliser le «je», pronom personnel, alors que ce n'est pas votre argent, c'est l'argent des contribuables et vous vous l'appropriiez. C'est honteux.

Dans ce courrier, vous dites, notamment à ces familles que vous conspuez et qui contribuent à l'impôt, que par exemple elles peuvent toucher une allocation de rentrée – je ne vais même pas entrer dans ce débat-là parce qu'on en a encore pour une heure et demie – pour vous dire simplement – mon collègue Subilia l'a très bien exprimé – que vous créez des barrières (*protestations*). Les questions hors sujet, vous les transmettez à nos camarades Verts, télécommandés, qui nous parlent d'Alternatiba à longueur de journée, c'est parfaitement honteux (*protestations*). Je n'ai rien à vous apprendre, vous êtes les grands maîtres, effectivement, sur le hors-sujet.

Au-delà de ça, sur le fond, c'est-à-dire de déterminer à quel niveau une famille a éventuellement besoin d'être aidée, Mesdames et Messieurs, ça n'a aucune importance. Tous les habitants qui le demandent devraient avoir accès à une prestation communale s'ils en paient l'impôt, il n'y a pas de raison qu'on retaxe une deuxième fois la prestation des crèches. Parce que c'est très simple: tout le monde paie l'impôt communal et l'impôt cantonal, et il se trouve que, pour la prestation communale de la crèche, il faut payer une deuxième fois en fonction du revenu, donc c'est une triple taxation parfaitement honteuse qui contribue à détériorer toutes les conditions, notamment pour ceux qui, après de longues journées de travail, se retrouvent à la fin du mois avec zéro franc, parce qu'ils ne bénéficient d'aucune allocation ni de logements subventionnés.

Ils se retrouvent avec zéro franc, et en plus on leur dit que pour garder leurs enfants c'est parfaitement normal qu'ils paient une troisième fois l'impôt sur les places de crèche pour que d'autres puissent bénéficier de ces prestations. Mesdames et Messieurs, vous contribuez à déliter la valeur du travail, vous contribuez à appauvrir ceux qui travaillent, vraiment vous bénéficiez de façon scandaleuse à l'assistanat (*protestations*), et c'est honteux. (*Huées et applaudissements.*)

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC). Je vous prie tout d'abord de m'excuser de parler après la magistrate, mais je dois vous dire que je suis un peu agacée. En effet, depuis que je siège ici, chaque fois que nous abordons cette thématique, le département nous répond «on y travaille, nous réfléchissons à des pistes». Cela fait, je pense, bientôt dix ans qu'on nous dit ça. Le département pourrait-il maintenant nous soumettre des propositions concrètes? Car, dans le même temps, la Ville ne se prive pas d'inventer de nouvelles prestations que personne n'a demandées; rien que l'allocation de rentrée scolaire nous coûte 500 000 francs par année. Dans le même temps, la Ville continue de verser des prestations qui

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

relèvent pourtant de la compétence du Canton. Dans le même temps, la Ville débloque des fonds pour des projets certes bien sympathiques, mais dont l'utilité est parfois plus que contestable – je pense par exemple à InterroGE, ou à toutes ces publications en matière de petite enfance que les parents reçoivent et dont j'ai quelques exemples ici: *Croquons local en famille*, *La ville à petits pas*... Tout ça, c'est bien joli, moi j'adore ça, il n'empêche qu'à la fin du mois les familles n'ont pas un centime de plus dans leur poche.

Nous estimons aujourd'hui que les crèches relèvent de la compétence quasi exclusive des communes et que la Ville doit donc agir sur cette thématique plutôt que s'éparpiller dans mille et un projets. Si, demain, la Ville décide de baisser les tarifs des crèches de 10% pour toutes les familles, selon les projections cela coûterait 3 millions, ce qui est tout à fait faisable avec le budget actuel, simplement en se concentrant sur les prestations de base que la Ville doit délivrer, plutôt que d'en inventer d'autres que personne n'a demandées. (*Applaudissements.*)

M^{me} Christina Kitsos (S). Pour une première, je vais me lever... Monsieur le président, vous transmettez: Monsieur Subilia, j'ai été quelque peu étonnée que vous ayez pris comme exemples des personnes au chômage en demandant s'il fallait les considérer de la même manière que des personnes actives (*protestations*). Ce qui a été dit, c'est qu'on se demandait s'il fallait considérer de la même manière que les autres des personnes à 50% ou à la recherche d'un emploi.

Moi, ce que je voulais dire, c'est que tout est question d'équilibre. Quand on parle de la petite enfance, on parle aussi de la société des années futures. Tout le dépistage qui peut être fait pendant ces années-là est essentiel. On peut très bien aussi s'occuper d'enfants en restant à la maison, mais on ne pourra pas faire tout l'éveil social ni tout ce qui touche à la préscolarisation. La question de la crèche dépasse donc la question de l'économie ou des critères d'occupation des parents. Elle comporte une dimension liée à l'instruction publique et à l'avenir de la société. Si l'on veut atteindre un certain équilibre par la suite et donner une chance à tous les enfants, il demeure important d'investir dans la petite enfance, ainsi que dans le soutien à ceux dont les revenus sont les plus faibles. (*Applaudissements.*)

M. Jean Rossiaud (Ve). Mesdames et Messieurs les députés... (*Remarques.*) Les conseillers municipaux, pardon! C'était pour vous faire plaisir! Je reprends: Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais m'adresser à M^{me} Alder et à l'ensemble du Conseil administratif pour leur réitérer notre soutien à leur politique en matière de petite enfance.

Une voix. Ben voyons!

M. Jean Rossiaud. Les contribuables savent pourquoi nous sommes fiers du travail mené en Ville de Genève. Que veulent les parents? Ils veulent des places de crèche pour tous les enfants, des places qui ne soient pas trop chères et qu'ils puissent se payer. Alors si la droite veut continuer à taper sur les chômeurs, sur les personnes qui n'ont pas de moyens, et exonérer les plus riches, c'est toute la solidarité du système qui est mise en jeu. Là, nous disons non! Nous continuons à défendre la politique en matière de petite enfance en Ville de Genève, qui existe depuis presque trente ans et que M^{me} Alder mène avec brio.

Je termine en reprenant les propos d'une de mes préopinantes: aujourd'hui 80% des enfants sont accueillis en crèche; nous voulons que, dans cinq ans, ce soit 100%! (*Applaudissements.*)

M. Vincent Subilia (LR). Je reprends brièvement la parole, dès lors que je pose un double constat ce soir. Nos amis de la gauche me semblent atteints d'une pathologie assez rare, une pathologie duale, d'abord de surdité: les propos qu'on me prête ne sont jamais ceux que j'ai tenus dans cette enceinte; ensuite de cécité: il y a là un déni de réalité.

Il ne s'agit pas de fustiger, loin de moi cette idée, les personnes qui par hypothèse se trouvent privées de leur emploi. Cela peut arriver à chacun d'entre nous. Il ne s'agit pas non plus de «taper sur les pauvres», pour reprendre les expressions totalement démagogiques qu'on peut entendre ici, dans cette posture binaire à laquelle on assiste systématiquement.

Ainsi qu'il a été dit tout à l'heure – je vous rejoins dans votre analyse; vous transmettez, Monsieur le président –, il s'agit là de maintenir des équilibres fondamentaux que vous mettez en péril avec vos tentatives systématiques de faire payer à ceux dont vous jugez qu'ils ont trop de moyens des prestations dont vous bénéficiez en premier lieu.

Nous sommes ouverts au débat sur la réévaluation du barème des tarifs de crèche et, en l'occurrence, nous vous demandons d'être très attentifs à ces équilibres. Cessez donc de souffrir de cette double pathologie, la surdité et la cécité! (*Applaudissements.*)

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. La parole est à M. Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Je pensais qu'après l'intervention de M^{me} Alder, le débat se serait arrêté là, malheureusement certains ont envie d'en remettre une couche et j'en profite également, il n'y a pas de raison!

Je note d'abord que M^{me} Alder a relevé mes propos concernant le RDU et s'est permis un petit commentaire sur l'«ancienneté», entre guillemets, du RDU. Je m'excuse, Madame Alder, mais, deux ans de décalage, pour les salaires, ce n'est pas significatif – car ce sont en général des salariés, rarement des indépendants. Quant à moi, lorsque mon enfant était en crèche, je pouvais avoir une petite différence de revenu d'une année à l'autre mais, pour les salariés, il n'y a pas de grande différence entre deux années. Je pense que vous feriez une grande économie d'argent et de travail en appliquant immédiatement le RDU, plutôt que de perdre du temps à trier des papiers et surtout à en faire perdre aux gens, pour ramener tout plein de papiers dans ces bureaux.

Pour revenir aussi sur les propos de ma préopinante socialiste, qui, je crois, travaille au Service de la petite enfance, sauf erreur (*protestations*) – je fais erreur, on m'a donné une mauvaise information, je ne vous connais pas encore, mais ce n'est pas important...

Le président. Monsieur Spuhler, adressez-vous à la présidence! Merci.

M. Pascal Spuhler. Vous transmettez donc à ma préopinante, Monsieur le président, que je trouve ses propos un peu aberrants. Si j'entends bien ce que vous dites, Madame, une famille qui pourrait se permettre d'éduquer son enfant sans avoir besoin de faire appel à une crèche n'offrira pas les meilleures possibilités à son enfant... J'ai un peu de peine à comprendre cela, peut-être ai-je mal entendu, mais j'ai l'impression que vous insinuez que seule la crèche peut offrir une ouverture sociale et un avenir aux enfants. Ce n'est pas du tout le cas! Un cadre familial est beaucoup plus efficace que le personnel de crèche, même si je salue son travail.

M^{me} Esther Alder, maire. Monsieur le président, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais rebondir sur certains aspects de la politique sociale. Je pense qu'il est important de ne pas opposer les hauts revenus aux bas revenus et que chacun doit faire sa part. Je n'aimerais pas non plus qu'on oppose entre elles les allocations que la Ville octroie, par exemple celle allouée – depuis très longtemps, d'ailleurs – aux personnes âgées, ou l'allocation de rentrée scolaire, dont je n'aimerais pas non plus qu'on la critique; en effet, nous l'avons établie sur la base d'une étude qui avait mis en lumière que la rentrée

scolaire, pour beaucoup de familles, représente une charge importante dans leur budget. Ce sont donc environ 2700 familles qui font appel à cette allocation.

Nous devons informer toutes les familles, parce qu'en vertu de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), nous ne pouvons pas cibler uniquement les familles au bénéfice d'un subside d'assurance-maladie. Toutefois j'ai bien entendu les propos de M. Genecand; nous essaierons de rationaliser les coûts de l'opération. Nous allons améliorer les choses. Nous avons comme vous le souci de l'économie. Il est vrai qu'il est parfois absurde qu'on ne puisse pas disposer des listes au niveau du Canton, mais voilà, c'est la LIPAD, nous n'y pouvons rien.

Je crois que le débat a été riche. J'ai entendu les recommandations des uns et des autres et je m'engage à proposer à ce plénum une tarification qui tienne compte, évidemment, de la capacité financière des familles, ainsi que des deniers publics, et qui ne pèjore pas l'augmentation prévue des places de crèche. Il s'agit en effet du problème numéro un des familles de s'assurer d'avoir une place pour son enfant lorsqu'on travaille.

Le président. La liste étant close, nous passons aux votes. Nous votons d'abord l'amendement de la commission à la motion M-859, qui vise à ajouter une seconde invite ainsi conçue: «– de créer un groupe de travail pour établir un nouveau barème».

Mis aux voix, cet amendement est refusé par 40 non contre 35 oui.

Mise aux voix, la motion M-859 est acceptée par 37 oui contre 20 non (20 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de diminuer le taux d'effort pour les familles dont le revenu se situe en dessous de 30 000 francs.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Motions: prix de pension en institutions de la petite enfance

Le président. Nous votons à présent l'amendement de la commission à la motion M-1052, consistant à supprimer «l'un de ces modèles prévoira une réduction linéaire d'au moins 20% des prix de pension actuellement en vigueur» à la fin de l'invite unique.

Mis aux voix, cet amendement est accepté à l'unanimité par 74 oui (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion M-1052 amendée est acceptée sans opposition par 49 oui (26 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élaborer plusieurs modèles de calculs du prix de pension en institutions de la petite enfance, réduisant la contribution à la charge des familles par rapport à la situation actuelle, et d'en étudier l'impact sur les finances communales.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Motion du 22 juin 2015 de M^{me} et MM. Simon Gaberell, Grégoire Carasso, Natacha Buffet-Desfayes et Tobias Schnebli: «*Stand up! Des logements pour personnes en formation à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville!*» (M-1187)¹.

MOTION

Considérant:

- le contexte de grave crise du logement, en particulier la pénurie de logements pour des personnes en formation;
- le potentiel de valorisation de la parcelle, propriété de la Ville de Genève, sur laquelle se trouve le bâtiment du 1, rue du Stand, comprenant actuellement un étage sur rez, qui mérite d’être densifié en hauteur et de retrouver l’alignement des immeubles voisins;
- le fait que ce terrain ne rapporte aujourd’hui rien à la Ville de Genève et que sa valorisation se limite à sa mise à disposition des pompiers volontaires et du Musée des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières depuis le début des années 2000;
- le projet de la Ciguë, coopérative de logement pour personnes en formation, qui propose, par le biais d’un droit distinct et permanent (DDP), la création potentielle de 136 chambres (appartements communautaires pour étudiants de catégorie habitation à loyer modéré/logement d’utilité publique) pour personnes en formation et un nouveau musée consacré aux pompiers au rez-de-chaussée;
- la proximité de l’emplacement avec les centres de formation et le réseau de transports publics existant, ainsi que l’intérêt de la venue d’une population estudiantine pour contribuer à une mixité sociale dans le futur écoquartier de la Jonction;
- la préétude de faisabilité réalisée par la Ciguë, qui démontre que la surface brute de plancher, actuellement de 1230 m², peut être potentiellement multipliée par cinq pour atteindre 5900 m²;
- le fait que la Ville pourrait alors encaisser une rente annuelle de superficie estimée à 90 000 francs par an, soit le montant de 9 millions de francs sur cent ans, tout en restant propriétaire de la parcelle et en bénéficiant, au rez-de-chaussée, d’un espace muséal de qualité valorisant le patrimoine des pompiers;
- enfin, le fait que le coût d’une rénovation et d’une remise aux normes du musée existant est estimé à environ 2,65 millions de francs et que, au final, le

¹ Annoncée et motion d’ordonnancement, 479.

coût d'investissement de la Ville pourrait être amorti au bout de trente ans par la rente de superficie, le reste étant perçu au titre de bénéfice,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'ouvrir un crédit de 150 000 francs destiné à la réalisation d'une étude de faisabilité permettant de développer le potentiel à bâtir, l'affectation du rez-de-chaussée, le musée, une solution pour les pompiers volontaires, l'octroi d'un DDP à la coopérative Ciguë et le montage financier. L'étude sera confiée à un mandataire qualifié et elle sera menée en collaboration étroite avec la coopérative.

Le président. Je rappelle que cette motion a été déclarée urgente le 22 juin 2015. Je donne la parole aux motionnaires.

Préconsultation

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Cette motion, signée par plusieurs partis dans sa préparation et dans son intention avant même les élections municipales et au-delà des rangs de la gauche, du centre ou de la droite, a rencontré dès le départ un soutien que je qualifierais volontiers de fort. Pourquoi? Parce que ce projet se situe au 1, rue du Stand, avant le pont de Sous-Terre, à la fin d'une enfilade d'immeubles de cinq ou six étages. Le bâtiment actuel n'est pas classé et il abrite le magnifique Musée des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières ainsi qu'un bon nombre de pompiers volontaires. (*Brouhaha.*) La Ciguë, coopérative pour le logement des jeunes en formation, a repéré cette parcelle, propriété de la Ville de Genève, et elle a pris contact avec l'ensemble des partis de ce Conseil ainsi qu'avec les pompiers.

Le président. Attendez, Monsieur Carasso. Mesdames et Messieurs, je veux bien que deux personnes discutent dans un coin de la salle, mais un petit groupe qui parle, c'est pénible. Comme je vous l'ai expliqué cet après-midi, nous n'entendons rien au perchoir et cela gêne votre collègue qui s'exprime. Je vous invite donc à aller dans la salle des pas perdus ou à la buvette. Continuez, Monsieur.

M. Grégoire Carasso. Merci, Monsieur le président. Ce projet a pris la forme d'une simple motion, que nous proposons de renvoyer au Conseil administratif avec, pour demande précise, le lancement d'une étude de faisabilité incluant l'aspect financier pour construire cette petite parcelle.

Il est intéressant d'avoir cet élément à l'esprit: cette parcelle triangulaire est exigüe et elle pourrait se prêter magnifiquement bien à du logement étudiant, à

savoir 136 logements. Pas besoin de vous rappeler la crise du logement en général, ni la situation des jeunes en formation à cet égard, qu'ils soient en haute école spécialisée, à l'Université ou en apprentissage. C'est pour ces publics-là que la Ciguë travaille et qu'elle nous propose de dégager 150 000 francs pour lancer des études afin de construire cinq étages sur rez et de rénover intégralement le Musée des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières qui, actuellement, ne répond pas aux normes. Ce projet repose donc sur une idée simple et populaire. Nous pouvons le soutenir et le porter de manière efficace, une fois n'est pas coutume. Il offre aussi l'opportunité de remettre le musée aux normes, opération qui, si elle était conduite seule, coûterait quelque 2,5 millions de francs à la Ville. A travers l'octroi d'un droit de superficie, qui ne coûte rien à la Ville et lui rapporterait des sous chaque année, ce qui n'est pas le cas en l'état, nous avons la possibilité de réaliser une opération financière et de créer des logements, ce qui semble une excellente opération au groupe socialiste, qui vous invite, Mesdames et Messieurs, à soutenir cette motion.

M. Simon Gaberell (Ve). Mon collègue Grégoire Carasso en a déjà beaucoup dit, je ne serai donc pas long. Je préciserai quelques éléments importants pour les Verts.

Il s'agit ici de logements d'étudiants. Vous savez certainement, Mesdames et Messieurs, que plus de 600 étudiants attendent un logement à Genève. Pour cette raison, le manque de logements, beaucoup ne viennent pas à Genève. Pour d'autres corps sociaux, la problématique est bien connue, mais elle vaut aussi pour les étudiants.

La parcelle est actuellement sous-exploitée. Outre le Musée des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, nous pourrions construire cinq étages de plus tout en respectant les gabarits. Elle n'est pas non plus valorisée, puisque la Ville de Genève ne touche pas de droit de superficie, alors qu'elle le pourrait. Elle représente enfin un potentiel de densification au centre-ville, chose absolument rare de nos jours. C'est pourquoi le groupe des Verts soutient très largement cette motion, qui permettrait la création de logements pour des étudiants, ainsi que la rénovation du musée existant à moindre coût. Grâce au droit de superficie que la Ville pourrait toucher, un amortissement sur trente ans est tout à fait envisageable et il permettrait un investissement raisonnable.

Par conséquent, je vous invite à accepter cette motion sur le siège: d'une part, parce qu'il s'agit d'un crédit d'étude, d'autre part, parce que le renvoi en commission impliquerait la perte d'une année, au bas mot, avant que l'objet ne revienne à nous pour la même demande. Je vous propose donc le renvoi au Conseil administratif.

(La présidence est momentanément assurée par M. Alain de Kalbermatten, deuxième vice-président.)

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 56 oui contre 9 non (3 abstentions).

M. Pascal Spuhler (MCG). Cela pourrait effectivement paraître une bonne idée de construire un bâtiment à la place de ce dépôt. Pourtant ce n'est pas aussi simple que cela. L'édifice existant est un musée, construit par une association de pompiers retraités, aux petits soins pour ce magnifique musée que je vous recommande d'aller visiter. C'est un musée historique. Ignorer ce fait revient à marcher sur l'histoire et le patrimoine genevois.

Mesdames et Messieurs, vous voulez construire quelques appartements pour des étudiants sur un site qui est d'une importance non seulement historique, mais surtout légale. Car ce dépôt sert également de réserve de matériel pour les pompiers et il répond à une obligation cantonale. Quid de ce matériel? Où le mettez-vous? Et quid de ce Musée des sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières? Si vous construisez un immeuble, vous ne pourrez jamais récupérer le musée dans l'état où il est. Vous récupérerez bien sûr les objets exposés, cependant le travail fait pour construire ce musée a été énorme. Je vous recommande de le visiter et d'aller poser la question à ceux qui l'ont bâti de leurs mains, avant de voter et de piétiner ce patrimoine genevois pour quelques appartements destinés à des étudiants. Soit! Je sais et nous savons tous que nous avons besoin de logements pour les étudiants, néanmoins il y a peut-être d'autres solutions que de détruire ce musée. Encore une fois, vous vous opposerez à une norme légale en ruinant la situation stratégique pour les pompiers de ce dépôt de matériel.

Cela fait deux très bonnes raisons de ne pas accepter cette motion. Je veux bien que vous la renvoyiez en commission pour discuter de ses tenants et aboutissants et pour consulter les gens concernés, ceux qui pourront vous donner les bonnes réponses, mais la voter sur le siège en faisant fi du patrimoine genevois et du travail de toute une vie de plusieurs dizaines de pompiers, c'est lamentable! Je vous recommande de refuser cette motion.

Le président. Merci. Cher collègue, quelle commission demandez-vous pour le renvoi?

M. Pascal Spuhler. Je ne demande pas de commission, je refuse l'objet, Monsieur le président!

Le président. Vous avez parlé de commission... Je vous remercie infiniment. Je donne la parole à M. Gisselbaek.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Merci, Monsieur le président. Je commence tout de suite par dire que j'aimerais bien que la motion soit renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Comme M. Spuhler l'a fait remarquer, elle soulève un certain nombre de questions et le problème est qu'elle répond aussi. Cela nous met un peu mal à l'aise.

La Ciguë a fait un bon boulot de prospection sur la base de son idée et elle arrive avec une proposition. C'est bien; soyons constructifs! Mais la motion pose un nombre impressionnant d'éléments auxquels il convient de réfléchir. D'abord, le lieu: celui-ci se prête-t-il à construire? Que vaut-il? Qu'y a-t-il à l'intérieur? Est-ce important? Visiblement, cela l'est pour M. Spuhler. Personnellement, j'étais à peine au courant que ce musée existait; j'y suis donc moins attaché que lui. (*Remarque.*) C'est une erreur de ma part, tout à fait.

Si nous décidons que nous pouvons démolir et reconstruire ce qui se trouve sur cette parcelle et suivre la proposition de la Ciguë, à savoir mettre le Musée des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières au rez-de-chaussée aux frais de la Ville, nous devons savoir si nous voulons vraiment que ce musée continue. Sommes-nous prêts à payer ce prix et le coût de fonctionnement du musée? A cela, il est déjà répondu dans la motion. Si nous construisons, pour qui le faisons-nous? Pour des étudiants, nous dit-on. Fort bien, nous soutenons la construction de logements pour les étudiants, ainsi que pour les familles et les personnes âgées. Il y a déjà des étudiants à la place des Volontaires; il y en aura aussi plus loin le long du sentier des Saules et la Webster University en logé également. Si nous parlons de mixité, ce serait peut-être un bon endroit pour mettre un établissement médico-social, par exemple. C'est un très joli site, où les visites des familles seraient facilitées par le tram et où on peut se promener au bord du Rhône... Mais on ne peut pas jouer les uns contre les autres en décidant qu'il faut mettre des étudiants quelque part et le résoudre en une phrase!

Si la Ville octroie un droit distinct et permanent (DDP), la question se pose de savoir à qui. Est-ce forcément à la Ciguë? Ne conviendrait-il pas de faire un appel d'offres pour voir quelle coopérative est prête à s'engager? Concernant l'architecture du projet, certains d'entre nous ont reçu un PowerPoint, déjà ficelé. Celui-ci ne fait pas cinq étages sur rez; il en fait neuf – je pourrais vous montrer plus tard les perspectives – et c'est le bureau Group8 qui l'a dessiné. C'est un bon bureau, au passage, mais ce n'est pas le seul. Pour les architectes, le projet représente plus de 1,5 million de francs d'honoraires. On peut donc se demander si nous pouvons l'octroyer à telle entité ou si nous lançons un concours pour

cet endroit emblématique de la Ville, là où la rue du Stand s'enfile dans la cité et quitte le bord du Rhône.

Le montant de 150 000 francs qu'on nous demande vise à financer une étude de faisabilité qui, en l'occurrence, a été faite. Il est donc sans doute destiné à ceux qui ont déjà pu «développer le potentiel à bâtir», pour reprendre les invites de la motion. «L'affectation du rez-de-chaussée» a déjà trouvé sa réponse. «Le musée», on sait combien il coûtera. «L'octroi d'un DDP à la coopérative Ciguë» revient à décider de son attribution ce soir car, si le Conseil administratif opte pour quelqu'un d'autre, nous serons les premiers à dire qu'il ne tient pas compte de nos volontés.

Là où cela devient fort, c'est que «l'étude sera confiée à un mandataire qualifié», vraisemblablement le Group8, «et elle sera menée en collaboration étroite avec la coopérative». Je m'excuse, mais il faudrait quand même que les gens qui conduisent cette étude la fassent en toute indépendance. (*Brouhaha.*) Je m'adresse plutôt à mes collègues de gauche: imaginez que ce projet vienne d'un autre promoteur, car la Ciguë en est un, même si sa vocation est sociale.

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Le président. Excusez-moi, Monsieur Gisselbaek. Puis-je demander au groupe au fond à gauche de bien vouloir discuter dans les salles prévues à cet effet? Merci.

M. Morten Gisselbaek. Si je relis la phrase en la modifiant: «l'étude sera confiée à un mandataire qualifié et sera menée en collaboration avec le promoteur X ou Z», comme Zorclub, seriez-vous d'accord de conclure cela sur le siège? Eh bien, non! Vous diriez que c'est un copinage dégueulasse. Le jour où la droite nous présentera la même chose, nous dirons non.

Alors renvoyons cette motion en commission et étudions-la! Le problème du logement est avéré et l'idée est peut-être bonne, j'en conviens, mais les services de la Ville doivent mener leur étude en toute indépendance. Ils nous diront s'il vaut mieux loger des étudiants, des personnes âgées ou des familles, et ils réfléchiront à ce que nous devons faire de ce musée plutôt que d'engager 3 millions de francs, comme ça, pour le rénover. Ensemble à gauche s'abstiendra lors du vote afin de montrer qu'il n'est pas d'accord avec cette formulation de la motion. Il vous propose de la renvoyer en commission, en tout cas pas de la voter sur le siège.

M. Christo Ivanov (UDC). Le logement doit être une priorité, de surcroît le logement étudiant. Il manque plus de 1000 logements pour nos étudiants dans notre canton; c'est une réalité. Comme mon préopinant Morten Gisselbaek l'a dit, beaucoup de lièvres sont soulevés. Cette motion induit des incertitudes.

Le Musée des sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières est géré par des retraités du Service d'incendie et de secours. Combien coûtera son déplacement et où le mettrons-nous? Je rappelle qu'il s'étend sur trois niveaux et qu'il a été fait avec amour et conviction. De plus, du matériel est stocké dans un dépôt à la rue Jean-Charles-Amat depuis de nombreuses années, qui ne peut pas être intégré au musée, ce qui est malheureux.

D'autre part, que se passera-t-il pour le dépôt N° 30, situé à côté du musée et qui loge deux sections de pompiers volontaires de la compagnie N° 2, y compris les véhicules? Ils interviennent en cas d'incendie en ville de Genève et, le cas échéant, dans notre canton. Il convient de maîtriser tous ces paramètres grâce aux auditions adéquates. Le groupe Union démocratique du centre demande donc le renvoi de la motion à la commission des travaux et des constructions, Monsieur le président.

M. François Bärtschi (MCG). Il est certain que la précipitation amène souvent à faire des bêtises. Il faut étudier tout projet, surtout de cette importance, avant de prendre des décisions et garder deux ou trois éléments en tête, notamment le fait que l'actuel musée coûte zéro franc. Il n'est pas subventionné, ce qui montre l'engagement de certaines personnes, qui doit être respecté. Cet élément est crucial.

A côté de cela, le logement étudiant est une question non moins essentielle, mais il convient également d'étudier le dossier, attentivement, sans hâte. Lorsqu'un projet est bon, on peut accélérer. Cependant, au départ, il faut l'étudier et se renseigner sur les diverses positions de la Ciguë. On m'a dit que c'était, paraît-il, une coopérative de qualité. L'un des membres de notre groupe a même été coopérateur de la Ciguë; elle mérite donc sans doute d'être soutenue. Je crois qu'on peut donner un préavis favorable aux personnes qui s'engagent dans ce genre de projets ainsi que les possibilités de créer quelque chose et d'agir. C'est positif. Pour le reste, le problème est technique: du point de vue de l'opportunité, ce serait un très mauvais service que nous leur rendrions de nous précipiter, même si nous avons l'obligation d'avancer rapidement.

Notre groupe est favorable au renvoi de la motion en commission... à la commission du logement, selon l'avis de l'un de mes collègues.

Le président. Merci, Monsieur Bärtschi. Pour l'instant, le renvoi de la motion a été demandé à la commission du logement, à la commission des travaux et des constructions ainsi qu'à la commission de l'aménagement et de

l'environnement. S'y ajoute aussi le renvoi au Conseil administratif. Je passe la parole à M. Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. A la suite de ce débat, j'en arrive presque à regretter d'avoir accepté de discuter de cette motion, tant elle me semble fourre-tout. J'ai de la peine à saisir les explications qui parlent en sa faveur, à l'image de ce merveilleux calcul qu'on nous propose tout à coup: avec une rente annuelle de 90 000 francs, nous toucherons 9 millions de francs sur cent ans. C'est très intéressant, par contre l'argument est un peu faible comparativement aux risques que nous prenons à plusieurs niveaux.

Je pense d'abord au musée. Les arguments développés par mon collègue Spuhler sont tout à fait sensés. Nous pouvons avoir quelques égards pour les personnes qui se sont donné tant de mal afin d'offrir un musée absolument magnifique à la ville et au canton. Puis, surtout, on fait fi du plan de sécurité feu. Je regrette que M. Barazzone ne soit pas là. En commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, nous attendons toujours la seconde partie du plan feu, qui devrait être là depuis des années, afin de savoir comment augmenter les effectifs des pompiers face à l'accroissement de la population sur le territoire de la Ville et du Canton. Sur le périmètre dont nous parlons, il y a deux sections de pompiers volontaires avec cinq véhicules. Je ne vois pas comment nous trouverons réponse aux questions qu'on nous pose. La motion demande «une solution pour les pompiers volontaires». C'est un peu léger et cela mérite une discussion bien plus fouillée.

En ce moment, nous sommes obligés de choisir le renvoi en commission. Cependant, Monsieur le président, vous me permettez de faire une nouvelle proposition: une pareille motion devrait être traitée par deux commissions. Si Monsieur le président m'écoute...

Le président. Excusez-moi, Monsieur Bertinat. Poursuivez!

M. Eric Bertinat. Ce n'est pas grave, Monsieur le président. Il me semble que la motion doit être renvoyée à deux commissions: la commission des travaux et des constructions, d'une part, et la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, d'autre part, puisqu'elle touche la question de la sécurité feu. Elle n'est pas du ressort de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Ce ne serait pas la première fois que nous renvoyons un objet dans deux commissions. Pour finir, j'en reviens à ma déclaration initiale, à savoir que je regrette d'être entré en matière sur cet objet.

M. Pascal Spuhler (MCG). Visiblement, si j'ai bien compris, beaucoup parmi vous ne connaissent même pas ce musée installé au centre-ville et tenu par la fameuse association des pompiers retraités. Je m'en étonne et je le regrette, surtout pour vous, mon cher ami Gisselbaek, qui ignoriez son existence. Je vous recommande d'y aller. Il a vraiment été fait à la main et ciselé par des doigts de fée. Cela vaut la peine et, lorsque vous l'aurez tous visité, Mesdames et Messieurs, vous vous demanderez s'il mérite d'être détruit. Si on s'y résout, il sera impossible de le reconstruire à l'identique dans un autre local. Bien sûr, on pourra transplanter les objets, mais ils n'auront plus rien à voir avec l'aura particulière de ce musée et cette chaleur que les pompiers y ont mise, si j'ose encore me permettre ce terme. On ne retrouvera pas cet amour qu'ils portent à leur métier et à leur histoire si on déplace simplement les pièces exposées à un autre endroit beaucoup plus terne ou moderne. C'était un premier élément.

J'en ai un second. L'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires exige un point stratégique pour du matériel de pompiers. En l'occurrence, ce bâtiment a été choisi. On pourrait déplacer le musée, mais il faudrait trouver d'autres locaux très proches, que nous n'avons pas à disposition aujourd'hui, pour entreposer ce matériel.

Vaut-il la peine de casser une œuvre et de détruire un point stratégique et technique pour les pompiers pour quelques étudiants, alors qu'on pourrait construire le même bâtiment un peu plus loin, à la pointe de la Jonction, dont on ne sait pas trop quoi faire, finalement? Franchement, Mesdames et Messieurs, soit nous refusons cette motion, soit nous la renvoyons en commission pour discussion, et je vous recommande de l'expédier dans deux commissions: à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, afin que nous puissions consulter les experts et spécialistes du feu, et, éventuellement, à la commission du logement, puisqu'il s'agit de logements.

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

Le président. Merci. Le bureau a décidé de fermer la liste des demandes de parole. La parole est à M. Lionel Ricou.

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur le président. Je vous donne brièvement la position du Parti démocrate-chrétien. Nous ne pourrions pas soutenir cette motion. L'outil pédagogique et didactique qu'est ce Musée des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières a été largement décrit. L'absence d'alternative pour le reloger est une première raison pour la refuser.

Secondement, nous excluons de nous lier avec une coopérative. Dès lors qu'on veut mettre un espace à disposition pour construire du logement, celui-ci doit être ouvert à toutes les coopératives. C'est le minimum qu'on puisse attendre d'une collectivité comme la Ville de Genève: elle doit stimuler la concurrence pour que toutes celles intéressées à présenter un dossier puissent participer à un concours plutôt que de l'attribuer à une seule. Ce n'est pas l'apanage de la Ciguë que de construire du logement pour étudiants; d'autres peuvent le faire aussi.

M. Simon Gaberell (Ve). Je serai très bref. Il y a un malentendu sur la motion soumise. Pour rappel, elle ne vise pas à faire des travaux mais à créer une étude de faisabilité. Il s'agit donc justement de pouvoir répondre à toutes les questions posées par mes collègues, notamment de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois. Elles sont tout à fait pertinentes et l'étude de faisabilité vise à les explorer pour y apporter des réponses. Quelles qu'elles soient, il sera temps d'en discuter par la suite en commission.

Concernant le musée, il me semble qu'il y a un second malentendu. La motion ne vise pas à déplacer le Musée des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières, que je ne connais pas et que je me réjouis de découvrir – vous transmettez à M. Spuhler, Monsieur le président –, mais, au contraire, à le rénover, car il n'est plus aux normes, ce que M. Spuhler doit savoir également. Il ne permet pas un accès aux handicapés et mériterait très largement une rénovation qui pourrait se chiffrer à plusieurs millions de francs dans quelques années. L'objectif est donc de faire coup double: étudier la manière dont on pourrait rénover le musée en le laissant à sa place actuelle ainsi que l'opportunité de créer des logements pour 136 étudiants, je le rappelle.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ce terrain peut susciter une certaine convoitise, parce qu'il est bien placé et qu'il se situe en zone ordinaire, mais il faut tenir compte de ce qu'il y a sur place. J'étais au courant de ce projet, puisqu'il m'a été présenté bien avant qu'il arrive devant ce Conseil municipal. J'ai rencontré les pompiers volontaires et, même si je connaissais le musée, j'ai refait la visite avec eux. Ils sont en souci. Du temps de M. Hediger déjà, il y a un certain temps, ils ont mis tout leur amour pour le construire de leurs mains. Il n'est donc pas question de les déstabiliser d'un coup de crayon ou d'un vote du Conseil municipal, ni même de leur enlever ce musée.

En admettant que tout ce projet soit réalisable, il faudra démonter le musée le temps que le nouvel immeuble soit construit, car il ne s'agit pas de rénover le musée et de mettre des logements en dessus. Pour cela, le bâtiment est inadapté et inadaptable. Par conséquent, le musée devra être transféré quelque part ou il dis-

paraîtra deux ou trois ans, pendant la construction. Tout cela mérite une réflexion en commission.

J'ai visité ce musée et je ne vois pas ce qui vous permet de dire qu'il n'est pas aux normes. D'accord, il n'y a pas d'accès pour les handicapés. Autrement il est parfaitement aux normes de la sécurité incendie. Le contraire serait un comble, dans un bâtiment des pompiers, dans lequel ils ont mis tout leur amour, mais tout est possible... Je sais de quoi je parle; j'ai travaillé trente ans à la police du feu.

On ne peut donc pas dire qu'il y a nécessité de rénover, ni aujourd'hui ni demain. Dans vingt ou trente ans, peut-être; l'image du quartier aura certainement changé. Dans cette démarche, présentée par la Ciguë à travers le groupe des Verts, je ne comprends pas le forçage d'un vote sur le siège en séance plénière. Pour ma part, je trouve ce projet très intéressant: ces logements pour étudiants ne coûteraient pas un centime à la collectivité, excepté la partie consacrée au musée. Il n'y a pas 36 000 coopératives de logements pour étudiants à Genève et je vois mal qu'on fasse un appel d'offres: un privé ne s'intéressera pas au logement étudiant bon marché. Mais c'est un autre problème.

Mesdames et Messieurs, soyez raisonnables et concrets! Si vous voulez donner une chance à ce projet, il faut renvoyer la motion en commission. C'est une bonne idée de l'envoyer aux deux commissions citées par mon collègue Spuhler: la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication traite de la problématique des pompiers professionnels et volontaires, tandis que la commission du logement envisagera le logement des étudiants. A ce stade, nous ne parlons pas de construction, ni d'aménagement. De toute façon, il s'agit de zone ordinaire: nous pouvons faire ce que nous voulons à partir du moment où le terrain est libre. Il n'y a pas de contrainte de l'Etat. Par conséquent, aujourd'hui, il faut étudier la faisabilité du projet convenablement pour mieux revenir devant ce Conseil municipal avec des propositions concrètes qui ne prétendent personne.

Le président. Merci. Monsieur Genecand, la liste des demandes de parole avait été fermée avant que M. Sormanni ne prenne la parole. La parole est à M. Rémy Pagani.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Je rappelle quelques notions de base dans ce débat. La Ville possède plusieurs petits terrains, par exemple à la place des Volontaires, au dos du 25, rue du Stand, ou encore à la rue Jean-Robert-Chouet, qui fait l'objet de la proposition PR-1083, dont le rapport est inscrit à votre ordre du jour, ou enfin à la rue Soubeyran, où un DDP a été octroyé dans le cadre d'un appel à projets par une commission de

Motion: logements au 1, rue du Stand

sélection, critiquée par ailleurs, processus qui avait suscité l'ire de ce Conseil municipal avant l'été, mais vous aviez finalement accepté la proposition PR-1091 à quelques voix près.

Dès le moment où un DDP est octroyé par la commission de sélection, le Conseil municipal est sollicité pour l'attribution. Il est ensuite de la responsabilité du mandataire désigné de mener toutes les études de faisabilité et de régler toutes les contraintes si faire se peut. Devant le parc des Chaumettes, Mesdames et Messieurs, vous aviez octroyé un DDP pour des logements d'étudiants à la Fondation universitaire pour le logement des étudiants. Celle-ci est actuellement en train de se battre au Tribunal fédéral contre un voisin qui s'oppose à la construction de 15 à 20 logements d'étudiants devant ce beau parc, qui pourraient satisfaire des jeunes en formation, étant donné la proximité des Hôpitaux universitaires de Genève. Voilà pour le cadre.

Bien évidemment, en l'occurrence, la Ciguë a fait toute une recherche et elle m'a présenté ce projet. Elle a donc une certaine avance par rapport aux autres et il est de bonne politique d'examiner son idée. Sauf que, à Genève, nous sommes dans un terrain extrêmement contraint où certains, sans demander l'autorisation à qui que ce soit, ont décidé d'utiliser ce bâtiment de la rue du Stand pour en faire un musée... Alors il faudra trouver des solutions pour vivre avec ce musée ou le déplacer. De plus, il est installé à côté d'un objet important pour la municipalité, à savoir un local de secours pour les pompiers volontaires. Là encore, il faudra résoudre le problème.

Le fait qu'on nous demande de payer 150 000 francs est assez extraordinaire: normalement, nous attribuons un DDP et son récipiendaire prend en charge l'ensemble du processus. Nous déjantons complètement si nous commençons à rémunérer celles et ceux qui feraient des études sur des terrains nous appartenant. Bon, je vous propose de renvoyer cette motion en commission car le projet est bon et qu'il tient la route, mais je ne vois pas comment on peut imaginer demander une location, soit la rente issue du DDP octroyé à cette coopérative, tout en la payant 150 000 francs. Par rapport à d'autres DDP attribués, il y a une inégalité de traitement qui constitue une brèche ouverte: certains promoteurs – et je vous regarde, Monsieur Carasso, vous qui êtes défenseur du «temple» – pourraient s'arc-bouter sur cette position pour réclamer de même le paiement de toutes les études relatives à un DDP. Cette logique ne convient pas, à mon avis. Il faut que nous restions dans une certaine... «justice sociale» serait un grand mot, au moins dans une certaine équité.

Je me réjouis de discuter de cette motion avec vous, Mesdames et Messieurs, peut-être en commission des travaux et des constructions, et de revenir avec un projet qui vaut la peine et qui correspond à un besoin lancinant sur notre territoire municipal, que nous devons satisfaire.

Le président. Le bureau a décidé de la procédure suivante dans la mesure où plusieurs commissions ont été évoquées pour un renvoi de la motion. Comme celle-ci demande le renvoi au Conseil administratif, nous débiterons par là. En cas d'acceptation, la procédure s'arrête. En cas de refus, nous voterons le renvoi à toutes les commissions demandées et la motion sera renvoyée à toute commission réunissant une majorité.

Des voix. Nous avons demandé le vote sur le siège!

Le président. C'est ce qui va se passer, puisque nous commençons par le renvoi au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 40 oui contre 30 non.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'ouvrir un crédit de 150 000 francs destiné à la réalisation d'une étude de faisabilité permettant de développer le potentiel à bâtir, l'affectation du rez-de-chaussée, le musée, une solution pour les pompiers volontaires, l'octroi d'un droit distinct et permanent (DDP) à la coopérative Ciguë et le montage financier. L'étude sera confiée à un mandataire qualifié et elle sera menée en collaboration étroite avec la coopérative.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les nouveaux objets suivants:

- M-1192, de *M^{me}* et *MM.* Sylvain Thévoz, Pierre de Boccard, Simon Gaberell, Souheil Sayegh, Marie Barbey-Chappuis, Christo Ivanov, Pascal Spuhler,

Amar Madani, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna et Tobias Schnebli:
«Pour la création de terrains de squash en Ville de Genève»;

- PRD-105, de *MM. Pascal Holenweg et Stéphane Guex:* «Le budget de la Ville ne doit pas servir à rémunérer le refus d'étudier le budget de la Ville»;
- PRD-106, de *M^{me} et MM. Sylvain Thévoz, Natacha Buffet-Desfayes, Eric Bertinat, Grégoire Carasso et Pascal Holenweg:* «Dynamisons le travail du Conseil municipal».

7. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations suivantes:

- IO-257, de *M. Daniel Sormanni:* «Genève, mais c'est le cirque!»;
- IO-258, de *M. Daniel Sormanni:* «Et si la Belgique était «reliée» à Genève?»;
- IO-259, de *M. Amar Madani:* «Musée d'art et d'histoire: cherchons d'abord à Genève»;
- IO-260, de *M. Amar Madani:* «La Ville est-elle vraiment à nous?».

8. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-428, de *M. Olivier Gurtner:* «Des conditions de travail décentes pour les musiciens au Grand Théâtre?»;
- QE-429, de *M. Sylvain Thévoz:* «Violences policières: mieux vaut prévenir... que fermer les yeux»;
- QE-430, de *MM. Simon Brandt et Adrien Genecand:* «No Bunkers: quels coûts pour le contribuable?».

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous souhaite un bon retour chez vous. Nous nous retrouverons le 28 septembre 2015 à la même place pour l'examen des comptes.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1046
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1046
3. Questions orales	1046
4.a) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 6 avril 2009 de M ^{mes} Martine Sumi, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, Christophe Buemi et Christian Lopez Quirland: «Pension en espace de vie infantine et crèche: diminuer le taux d'effort pour les familles aux revenus en dessous de 30 000 francs» (M-859 A)	1048
4.b) Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 31 octobre 2012 de MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M ^{mes} Marie Barbey et Alexandra Rys: «Elaborer des modèles de calcul du prix de pension en institutions de la petite enfance plus favorables aux familles» (M-1052 A).	1052
5. Motion du 22 juin 2015 de M ^{me} et MM. Simon Gaberell, Grégoire Carasso, Natacha Buffet-Desfayes et Tobias Schnebli: « <i>Stand up!</i> Des logements pour personnes en formation à la rue du Stand, sur un terrain de la Ville!» (M-1187).	1088
6. Propositions des conseillers municipaux	1100
7. Interpellations	1101
8. Questions écrites	1101

Le mémorialiste:
Ramzi Touma